

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Dixième session**  
**Genève, 12 – 16 novembre 2012**

### **RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent :
  - a) des rapports sur l'état d'avancement des projets ci-après, relatifs au Plan d'action pour le développement :
    - i) accès à des bases de données spécialisées et appui – PHASE II (annexe I);
    - ii) projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (annexe II);
    - iii) renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur (annexe III);
    - iv) projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement (annexe IV);
    - v) projet sur la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (annexe V);
    - vi) projet sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information scientifique et technique par technologie pour relever certains défis du développement (annexe VI);

- vii) projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (annexe VII);
  - viii) projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (annexe VIII);
  - ix) projet de projets ouverts de collaboration et de modèles fondés sur la propriété intellectuelle (annexe IX);
  - x) projet relatif aux brevets et au domaine public (annexe X);
  - xi) projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (annexe XI);
  - xii) projet relatif à la propriété intellectuelle et à la fuite des cerveaux (annexe XII);  
et
  - xiii) projet relatif à la propriété intellectuelle et à l'économie informelle (annexe XIII);
- b) un rapport intérimaire pour la période allant de juillet 2011 à juin 2012 concernant les recommandations à mettre en œuvre immédiatement (liste des 19 recommandations). Comme par le passé, ce rapport se concentre sur les stratégies adoptées pour mettre en œuvre chaque recommandation et met en relief les principales réalisations. La liste des activités avec d'autres informations connexes se trouve dans les bases de données de l'assistance technique (IP-TAD) qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/tad>.

*2. Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_08_02
<u>Titre</u>	Accès à des bases de données spécialisées et appui – PHASE II
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 8</i> : Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.
<u>Budget du projet</u>	Ressources autres que les ressources en personnel : 600 000 francs suisses  Ressources en personnel : 1 006 400 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Mai 2012
<u>Durée du projet</u>	20 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Le Secteur de l'infrastructure mondiale en collaboration avec le Secteur de l'innovation et de la technologie et le Secteur du développement.  Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 11 et 14 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	Le projet vise à stimuler l'innovation et la croissance économique en facilitant l'accès aux informations techniques dans les pays les moins avancés et les pays en développement et en renforçant la capacité des pays à exploiter ces informations avec efficacité. Dans le cadre de ce projet, l'OMPI appuie la création et le développement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et de réseaux connexes à l'échelle nationale, régionale et internationale.  Le principal objectif de la phase II du projet sera d'assurer la durabilité à long terme des centres d'appui et leur capacité de fournir des services d'appui à la technologie et à l'innovation qui soient utiles et de qualité.

	<p>Pour ce faire, on procédera comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. assurer la pérennité du programme de formation mis en place pour la création des centres d'appui, notamment les cours de formation sur le terrain et d'enseignement à distance;</li><li>2. améliorer l'utilisation et faciliter l'accès aux bases de données spécialisées sur les brevets et la littérature non-brevet par l'entremise des programmes ASPI (Accès à l'information spécialisée en matière de brevets) et ARDI (Accès à la recherche pour le développement et l'innovation);</li><li>3. établir une nouvelle plate-forme de gestion des savoirs des centres d'appui pour faciliter les échanges entre les centres d'appui à l'échelle nationale, régionale et internationale, dispenser une formation complémentaire aux centres d'appui et diffuser des documents d'information aux centres d'appui et au public.</li></ol> <p>L'un des objectifs secondaires du projet est de poursuivre la formation initiale de la phase I pour les nombreux pays qui ont déjà signé ou se sont engagés à signer des accords de niveau de services afin de constituer des réseaux nationaux de centres d'appui, mais qui n'ont pas encore suivi cette formation.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>MM. Alejandro Roca Campaña et Andrew Czajkowski</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>1. <u>Programme de formation</u></p> <p>La formation sur le terrain continue pour les États membres qui ont demandé à participer au projet CATI ou qui ont signé un accord de niveau de services.</p> <p>Après l'approbation de la phase II du projet en mai 2012, les ateliers de formation ci-après ont été organisés jusqu'à la fin du mois de juillet 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 manifestations nationales ont été organisées dans les pays suivants : Cambodge, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Panama, Fédération de Russie (2), Sénégal, Tunisie et Zambie;</li> <li>- une manifestation régionale a été organisée pour les États membres de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI); et</li> <li>- une manifestation sous-régionale a été organisée en Jordanie pour les représentants de la Jordanie, du Liban, de l'Autorité nationale palestinienne et du Soudan.</li> </ul> <p>À ce jour, les activités de formation sur le terrain concernant le projet CATI (y compris celles de la phase I) sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 28 ateliers de formation initiale (première formation),</li> <li>- 12 ateliers de formation intermédiaire (deuxième formation),</li> <li>- huit ateliers de formation avancée (troisième formation), et</li> <li>- sept conférences régionales (promotion et formation de base).</li> </ul> <p>À ce jour, un total de 35 réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation ont été créés.</p> <p>2. Programmes ARDI et ASPI</p> <p>Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), qui facilite l'accès aux revues scientifiques et techniques, a augmenté de plus de 100% et l'on comptabilise un total de 70 établissements depuis que le programme ARDI s'est associé au partenariat Research4Life (R4L) en octobre 2012. Trente organismes supplémentaires ont entamé les procédures d'inscription pour pouvoir accéder aux ressources disponibles par l'intermédiaire du programme ARDI.</p> <p>Dans le cadre du programme ARDI, le nombre de revues examinées</p>

par des pairs mises à la disposition des organismes remplissant les conditions requises est passé de 250 à presque 3000, et un accès est assuré à presque 7000 livres électroniques.

Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales spécialisées concernant les brevets, continue d'augmenter, même si cette augmentation est moins soutenue que celle observée pour le programme ARDI, malgré une campagne de promotion à l'intention des offices de propriété intellectuelle des États membres menée plus tôt cette année. Au total, un peu plus de 30 utilisateurs se sont inscrits au programme, dont 12 utilisent activement les bases de données disponibles dans le cadre du programme ASPI.

### 3. Gestion des savoirs des centres d'appui à la technologie et à l'innovation

Une stratégie de communication adaptée au projet CATI a été élaborée, afin de recenser les principales parties prenantes, d'examiner les défis en matière de communication et de proposer des solutions à ces défis.

Les défis recensés visent à :

- s'assurer du soutien continu des États membres et des institutions hôtes;
- permettre aux CATI de mener leurs activités de façon efficace; et
- favoriser la demande en faveur des services des CATI.

Les solutions apportées pour répondre à ces défis sont notamment les suivantes :

- s'assurer que toutes les parties impliquées dans la communication concernant le projet transmettent un message homogène, que l'on pourra retrouver sur le site Web et dans les brochures consacrés aux CATI;
- établir un solide réseau de communication et de partage des connaissances entre toutes les parties impliquées, au moyen d'un bulletin d'information sur les CATI et d'une plate-forme de gestion des savoirs;
- s'assurer que toutes les parties impliquées comprennent bien leurs rôles et responsabilités dans le cadre du projet, grâce à la production d'un guide infographique de mise en œuvre et au développement du site Web consacré aux CATI;
- mieux faire connaître les services offerts par les CATI grâce aux sites Web nationaux, aux médias locaux, aux brochures sur les CATI, à la formation sur le terrain, au site Web consacré aux CATI et à la communication sur les médias sociaux; et
- aider les CATI à élaborer des plans d'action à long terme afin d'atteindre de nouveaux utilisateurs potentiels et de renforcer la demande en faveur de leurs services.

L'un des nouveaux éléments importants de la stratégie de

	<p>communication porte sur l'élaboration d'une plate-forme de gestion et de partage des connaissances (appelée plate-forme "eTISC") afin de soutenir les CATI et les réseaux de CATI établis dans le cadre du projet. Un prototype a été élaboré pour cette plate-forme, qui prévoit éventuellement des forums, des groupes de discussion, des informations sur les événements à venir, des blogs, un centre de documentation, des vidéos et des images concernant le projet, ainsi que des formations à distance et en ligne sous la forme de séminaires sur le Web. Les préparatifs concernant l'intégration de la plate-forme dans les services en ligne de l'OMPI sont toujours en cours. Le lancement de la plate-forme est prévu pour la fin de cette année.</p> <p>Un autre élément important de la stratégie de communication, qui existe déjà et qui fait l'objet d'un document de réflexion distinct, concerne la restructuration du site Web public consacré aux CATI, qui devrait être terminée fin 2012. L'objectif de cette restructuration est de renforcer la portée et l'accessibilité des informations disponibles sur le site Web, ainsi que de promouvoir l'utilisation des ressources, dont un exemple récent est le didacticiel en ligne sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les premières informations transmises par les CATI signalent des effets positifs sur les institutions et les utilisateurs, ainsi que l'indique le Rapport de synthèse sur l'enquête concernant le Questionnaire d'évaluation des progrès et des besoins des centres de technologie et d'appui à l'innovation (voir <a href="http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/programs/tisc/doc/TISC_2011_2012_Survey_Summary_Report.pdf">http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/programs/tisc/doc/TISC_2011_2012_Survey_Summary_Report.pdf</a>).</p> <p>Le maintien d'une forte demande en faveur de la mise en œuvre du projet dans les États membres participant déjà au projet et dans les nouveaux États membres indique que le projet continue de répondre aux priorités et aux besoins de ces pays.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun des risques initialement recensés ne s'est concrétisé dans les premiers mois de la phase II du projet.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune.</p>

<u>Mesures à prendre</u>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. De nouveaux ateliers de formation sur le terrain son prévus pour la prochaine étape du projet, de même que l'intégration de ces ateliers dans le cadre de la formation à distance de l'Académie de l'OMPI, que la mise en place de la nouvelle plate-forme pour les CATI et que la mise à disposition d'un site Web restructuré comprenant le didacticiel en ligne et d'autres ressources pour la formation en ligne.</li><li>2. La promotion des programmes ARDI et ASPI se poursuit à l'égard des nouveaux utilisateurs et des nouveaux contenus.</li><li>3. Lancement de la plate-forme électronique pour les CATI et lancement du site Web restructuré avant la fin de 2012.</li></ol>
<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution du projet se poursuit actuellement en conformité avec le calendrier établi, ainsi qu'il est indiqué au point 4 du descriptif de projet.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2012 : 21%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.



## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code de couleurs

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>1</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>1. i) Création d'un service de séminaire sur le Web sur le site Web des centres d'appui;</p> <p>ii) Création d'un forum en ligne pour échanger des données d'expérience et des pratiques exemplaires concernant les centres d'appui</p> <p>iii) Création d'un bureau d'assistance en ligne</p> <p>iv) Intégration des cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI dans le programme de formation des centres d'appui.</p>	<p>Le service de séminaire sur le Web sera fonctionnel 12 mois après le commencement de la phase II.</p> <p>Le forum en ligne sera fonctionnel 12 mois après le commencement de la phase II.</p> <p>Le service d'assistance en ligne sera fonctionnel 12 mois après le commencement de la phase II.</p> <p>Tous les centres d'appui créés devront avoir suivi au moins deux cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI en l'espace de 20 mois.</p>	<p>Le document de réflexion concernant la restructuration du site Web sur les CATI a été élaboré; le nouveau site Web sera lancé avant la fin de l'année, et des séminaires sur le Web et d'autres ressources pour l'enseignement à distance seront intégrées au site Web au début de l'année 2013.</p> <p>Le prototype pour la plate-forme électronique a été élaboré, avec des fonctionnalités prévoyant l'établissement de forums en ligne et d'un helpdesk.</p> <p>Intégration de la formation sur le terrain et des cours d'enseignement à distance.</p>	**
<p>2. Concevoir et promouvoir des services pour les utilisateurs/clients, en particulier d'un point de vue commercial.</p>	<p>Tous les centres d'appui créés devront avoir suivi au moins une séance de formation axée sur le perfectionnement des entreprises/clients dans les 20 mois suivant le projet.</p>	<p>En cours.</p>	**

<sup>1</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>1</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
3. Poursuite de la formation initiale comme pour la phase I.	Signature d'accords de niveau de services (ANS) mutuellement convenus entre chaque nouveau réseau national de centres d'appui et l'OMPI.  Lancement de services des centres d'appui dans au moins 12 autres pays et établissements que la question intéresse – 20 mois après le commencement de la phase II.	Les ateliers de formation initiale se poursuivent dans les pays prévoyant de signer des accords de niveau de services; environ 10 nouveaux accords devraient être signés au cours des assemblées d'octobre 2012.  Des centres d'appui ont été créés dans six nouveaux pays au cours des trois premiers mois de la phase II.	***  ***
4. Formation sur d'autres paramètres de l'appui à l'innovation en sus de l'accès aux bases de données sur la technologie	Tous les centres d'appui créés devront avoir suivi au moins une séance de formation sur les droits de propriété intellectuelle/la gestion des actifs de propriété intellectuelle/le transfert de technologie/la commercialisation dans les 20 mois suivant le projet.	En cours.	AP
5. Coordination et coopération plus étroites avec des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.	Coopération avec au moins deux OIG/ONG avant la fin de la phase II.	En cours.	AP

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Assurer la durabilité à long terme des centres d'appui et leur capacité de fournir des services	Le nombre de centres d'appui qui reçoivent au moins cinq demandes de renseignements par jour de la part d'utilisateurs	Les données relatives à l'exécution doivent être rassemblées fin 2012 dans le cadre du questionnaire	

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
d'appui à la technologie et à l'innovation utiles et de qualité.	<p>locaux doit être maintenu à environ 30% de l'ensemble des centres d'appui (référence 2011 : 28% de tous les centres d'appui ont reçu au moins cinq demandes de renseignements par jour, comme en témoigne le "Rapport de synthèse" des centres d'appui de décembre 2011).</p> <p>Le pourcentage de centres d'appui qui ont suivi au moins une séance de formation dans les 12 mois suivant la signature des ANS sera maintenu à 70% (l'année de référence 2010-2011 représentait 69% selon les statistiques sur la formation).</p>	d'évaluation des progrès et des besoins des centres de technologie et d'appui à l'innovation, et être publiées sous la forme d'une enquête avant la fin de l'année.	
1. Tirer parti des effets de réseau découlant du nombre accru des centres d'appui et de l'évolution de leurs compétences.	<p>Nombre d'utilisateurs uniques de la plate-forme de gestion des savoirs des centres d'appui.</p> <p>Nombre de contributions apportées par les utilisateurs à la plate-forme de gestion des savoirs des centres d'appui.</p>	Les données relatives à l'exécution doivent être rassemblées dès 2013, à la suite du lancement de la plate-forme eTISC.	
2. Promouvoir et accroître le nombre d'établissements et d'utilisateurs remplissant les conditions requises qui ont accès aux programmes ARDI et ASPI.	Le nombre d'établissements inscrits au programme ARDI doit augmenter de 50% et le nombre d'établissements inscrits au programme ASPI de 100%; le nombre d'utilisateurs doit augmenter proportionnellement.	Le nombre d'établissements inscrits au programme ARDI a déjà augmenté de plus de 100% cette année (le nombre d'utilisateurs actifs est passé de 30 en début d'année à plus de 70 aujourd'hui) et le nombre d'établissements	

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		inscrits au programme ASPI a également augmenté de 100% (six utilisateurs actifs à la fin de l'année dernière contre 12 aujourd'hui). Les chiffres correspondant à ces deux programmes devraient augmenter prochainement avec de nouvelles inscriptions.	

[L'annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_10_02
<u>Titre</u>	Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il est également tenu compte des recommandations n <sup>os</sup> 1 et 3.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 443 200 francs suisses  Dépenses de personnel : 66 800 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Mai 2012
<u>Durée du projet</u>	20 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur du développement  Liens avec les programmes 9 et 10 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	Le principal objectif du projet de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle est de renforcer les capacités institutionnelles et les capacités en matière de ressources humaines aux niveaux national et régional par le développement des infrastructures et autres moyens afin : d'accroître l'efficacité des institutions nationales et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général; de satisfaire aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement; et de répondre à la demande locale croissante émanant de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.

	<p>La phase II est proposée de telle sorte qu'à la fin de l'année 2013, l'Académie de l'OMPI :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. aura aidé la Colombie, la République dominicaine, l'Égypte, l'Éthiopie, le Pérou et la Tunisie à créer des centres de formation autonomes dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui seront en mesure d'offrir régulièrement au moins deux programmes de formation sur les questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle en accord avec les pays bénéficiaires;</li><li>2. disposera des ressources humaines nécessaires pour élaborer et dispenser des formations en propriété intellectuelle qui répondent aux enjeux et priorités de développement au niveau national, qui soient adaptées aux besoins locaux et qui permettent de concilier droits de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général;</li><li>3. aura élaboré un ensemble d'outils et de principes directeurs pouvant servir de références à d'autres États membres intéressés qui souhaiteraient créer leurs propres instituts de formation;</li><li>4. aura contribué à la création d'un forum de discussion sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement économique et social aux niveaux national et régional.</li></ol>
--	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Marcelo Di Pietro</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté III.4 :</i> Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>La phase II du projet de création de nouvelles académies a été approuvée à la neuvième session du CDIP en mai 2012, après la présentation d'un rapport d'évaluation indépendant et d'une proposition de projet par le Bureau international de l'OMPI.</p> <p>Pendant la phase II, le projet est principalement axé sur six pays pilotes : Colombie, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Pérou et Tunisie.</p> <p>La phase II du projet ayant été approuvée en mai 2012, la coopération a jusqu'ici porté sur l'élaboration de programmes d'activité pour la première année de la coopération, sur la clôture des états financiers pour la phase I du projet et sur la fin des programmes de formation des formateurs.</p> <p>De juin à août 2012, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des bourses pour le Master en droit de la propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin, ont été accordées à trois personnes occupant une fonction de formateur dans l'établissement national de formation en propriété intellectuelle de leur pays respectif (Colombie, République dominicaine et Égypte);</li> <li>- les publications concernant les bibliothèques dépositaires de l'OMPI ont été envoyées à la Colombie afin d'apporter une contribution à la bibliothèque de la plate-forme colombienne de la propriété intellectuelle (dénommée "Aula de la Propiedad Intelectual – API");</li> <li>- deuxième phase du module didactique de formation des formateurs au Pérou (50 heures de formation, pour un total de 200 heures de formation);</li> <li>- première phase du module didactique avancé sur le programme de formation des formateurs en République dominicaine (50 heures de formation, pour un total de 207 heures de formation), du 23 au 27 juillet 2012;</li> <li>- le deuxième module de formation des formateurs dans le domaine judiciaire a été organisé en République dominicaine du 20 au 24 août 2012, mettant fin à cet aspect particulier des programmes de formation (pour un total de 90 heures de formation);</li> <li>- le 31 juillet 2012, la République dominicaine a inauguré le premier programme de formation de l'ANPI à l'intention du grand public. Ce programme comprend une formation</li> </ul>

	<p>diplomante en propriété intellectuelle, proposée en coopération avec l'Université ibéroaméricaine (UNIBE);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des contrats de louage de services ont été prolongés et proposés à des consultants ad hoc afin de maintenir la coopération avec la Colombie, la République dominicaine et le Pérou. Si les contrats de louage de services octroyés à des consultants ad hoc en Éthiopie et en Tunisie sont en vigueur jusqu'à la fin de l'année, l'équipe chargée de la gestion de projets et les fonctionnaires égyptiens tentent actuellement de recenser des ressources locales pour les contrats en Égypte.</li> </ul> <p>Par ailleurs, des discussions sont menées avec les représentants des pays pilotes au sujet de la mise en œuvre des activités pour le deuxième semestre de 2012 et de la réalisation des objectifs indiqués dans le descriptif de projet.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Aucun</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Dans le rapport d'évaluation indépendant de la phase I du projet, présenté à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/6), plusieurs risques et facteurs avaient été recensés comme constituant d'éventuels obstacles à la réalisation des objectifs du projet. Ces risques ont été traités dans le descriptif de projet concernant la phase II du projet (CDIP/9/10 Rev.1).</p> <p>Pendant la période à l'examen, de nouveaux facteurs ont été recensés. Ils sont indiqués ci-dessous.</p> <p>Depuis mai 2012, la restructuration interne menée au Pérou et en Tunisie a abouti au remplacement des coordonnateurs académiques de ces pays, ce qui a interrompu le programme de formation des coordonnateurs académiques. Afin d'atténuer ce risque à l'avenir, il est proposé de réduire la durée de la formation des coordonnateurs académiques à 160 heures et de proposer une formation dans le cadre des prochains modules à au moins deux personnes par pays.</p> <p>Les précautions prises par les Nations Unies pour les voyages en Égypte ont abouti au report de la date de lancement du programme de formation des formateurs ainsi qu'à l'élaboration d'un programme de travail pour la première année de coopération avec le pays. Afin d'atténuer ce risque, les gestionnaires du projet se sont entendus avec leurs homologues égyptiens pour recenser des ressources locales capables de coopérer à la réalisation du projet.</p> <p>Pendant la dernière session du CDIP, certains États membres ont souhaité savoir si le projet était bien axé sur la création d'une masse critique au niveau local, qui soit capable d'examiner la question de l'équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et les intérêts publics et privés. Afin de rassurer les États membres, l'équipe chargée de la gestion du projet a conçu des modules de formation sur divers aspects (formation des formateurs et formation</p>



	<p>des coordonnateurs académiques), en vue de la prise en considération des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement dans les établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle (par exemple, prise en considération des points du Plan d'action pour le développement relatifs aux programmes de formation et promotion des discussions sur les priorités nationales).</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Puisque la période de coopération concernant la République dominicaine et le Pérou devrait prendre fin en décembre 2012, une attention immédiate devrait être accordée au retrait progressif des activités de coopération dans ces pays.</p> <p>Les établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle créés dans le cadre du projet devraient fonctionner de façon autonome et prévoir au moins deux programmes de formation réguliers. Bien que des États membres aient soulevé cette question lors des précédentes sessions du CDIP, il n'a pas encore été décidé si ces établissements récemment créés devraient rendre des comptes sur leurs propres programmes de formation, et de quelle manière, pendant les prochaines sessions du CDIP.</p> <p>L'équipe chargée de la gestion du projet soumet la proposition suivante à l'examen du CDIP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un modèle pour l'établissement de rapports sera élaboré par un groupe de travail d'experts et sera soumis de façon périodique aux établissements de formation en propriété intellectuelle, aux fins de la reddition de comptes lors des sessions futures du CDIP;</li><li>- pendant les deux années suivant la fin de la période de coopération, l'Académie de l'OMPI sera chargée de superviser les établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle, de les aider pour que leurs programmes de formation soient conformes aux principaux objectifs du projet et de leur proposer une assistance concernant l'accès à des experts, la bibliographie, le recensement des nouveaux défis en matière de formation et l'autonomie de l'établissement;</li><li>- à la demande du pays bénéficiaire, des consultants ad hoc (un par pays, et dans l'idéal les consultants ayant aidé le pays pendant la période de mise en œuvre du projet) devraient être engagés pour superviser les pays pilotes et les aider à établir des programmes de formation (créés par les formateurs au bénéfice d'une formation). L'Académie de l'OMPI serait chargée de coordonner cette activité de suivi et des fonds devraient être consacrés à cette fin (environ 8000 francs suisses par pays et par an).</li></ul>

<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Jusqu'à décembre 2012, le projet devrait prévoir six modules de formation des formateurs (un par pays pilote) et un module supplémentaire de formation des coordonnateurs académiques (ce dernier module étant divisé en deux sessions, l'une pour le pays pilote de l'Amérique latine, et l'autre pour les pays pilotes arabes et africains).</p> <p>Trois des principaux formateurs, provenant respectivement de la Colombie, de la République dominicaine et de l'Égypte, devraient terminer le Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin.</p> <p>La Colombie évolue dans la réalisation de son projet, qui consiste à adapter les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI à sa situation nationale. Par ailleurs, le pays a lancé quatre cours pilotes en face-à-face et devrait lancer une formation diplômante en propriété intellectuelle en collaboration avec l'Université Sergio Arboleda au deuxième semestre de 2012.</p> <p>L'académie nationale de la propriété intellectuelle de la République dominicaine (ANPI) va lancer les deux programmes de formation continue qui étaient prévus en coopération avec deux établissements de formation au niveau local. L'ANPI devrait également établir et mettre en œuvre un programme d'activités dont l'objectif serait de rendre l'académie autonome à moyen terme.</p> <p>L'académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie (ASRT) est en train d'élaborer une stratégie et une vision à long terme pour l'académie nationale de la propriété intellectuelle, et de déterminer des actions prioritaires, un public cible et des formateurs pour son établissement national de formation.</p> <p>L'office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO) a jugé prioritaire la traduction en amharique du cours général d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI, et un projet est mis en place à cet effet.</p> <p>Au Pérou, l'ECPI (Escuela de la Competencia y de la Propiedad Intelectua) est en train de concevoir le deuxième programme de formation continue, destiné aux principaux professeurs d'universités en dehors de Lima.</p> <p>L'Institut national de la normalisation et de la propriété intellectuelle (INNORPI) de la Tunisie est en train de concevoir un cours général sur la propriété intellectuelle à l'intention du grand public.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Le projet est en cours d'exécution conformément au calendrier établi, ainsi qu'il est indiqué au point 4 du descriptif de projet.</p>

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2012 : 2%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code de couleurs

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Questionnaire d'évaluation des besoins fourni et consultant ad hoc désigné.	Réponses complètes au questionnaire d'évaluation des besoins fournies par les parties prenantes au niveau national dans un délai de 10 jours avant la mission d'évaluation des besoins.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
	Consultant ad hoc désigné et engagé dans un délai de 15 jours avant la mission d'évaluation des besoins.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
2. Rapport d'évaluation des besoins établi, actions prioritaires définies.	Rapport d'évaluation des besoins transmis dans un délai de 30 jours à compter de la mission d'évaluation des besoins, dans la mesure où les parties prenantes au niveau national soumettent toute la documentation nécessaire dans le délai fixé.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
	Le rapport sera présenté aux autorités nationales pour approbation puis il sera transmis par la voie officielle.	Le rapport d'évaluation des besoins pour l'Égypte a été présenté aux autorités nationales par la voie officielle, pour exécution du projet.	****

<sup>2</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
3. Actions prioritaires définies.	Les autorités nationales doivent définir des recommandations prioritaires parmi les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des besoins.	<p>Tandis que la Colombie, la République dominicaine et le Pérou ont communiqué leurs besoins prioritaires par écrit, l'Éthiopie et la Tunisie ont communiqué leurs priorités au consultant ad hoc, et celles-ci ont été intégrées dans les programmes de travail.</p> <p>Le rapport d'évaluation des besoins a été transmis par la voie officielle aux autorités égyptiennes en août 2012.</p>	***
	La mise en œuvre du projet, pendant la période visée par la coopération, sera principalement axée sur les priorités recensées, à moins que des facteurs externes n'aboutissent à l'établissement d'un nouvel ordre de priorités au niveau national, auquel cas l'OMPI devra être informée par écrit.	Jusqu'à présent, le projet a principalement porté sur les priorités recensées par les pays bénéficiaires.	***
4. Accord de coopération signé.	Les États membres ayant formulé une demande qui satisfont aux conditions initialement définies et qui acceptent le calendrier, les conditions, la méthode et les attentes relatifs au projet, signeront un accord de coopération avec l'OMPI dans le cadre de ce projet, dans lequel ils s'engageront à continuer d'exploiter un centre de formation autonome après l'expiration de la période de coopération.	Achevé pendant la phase I du projet.	****

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	La poursuite de la coopération dans le cadre de ce projet dépendra de la signature d'un accord.	La mise en œuvre des activités dans les pays ayant formulé une demande a débuté après la signature de l'accord de coopération.	****
5. Plan de travail élaboré.	Les programmes de travail relatifs au programme de formation des formateurs et aux activités envisagées dans le cadre de la coopération pour la création de centres de formation au niveau local seront établis par les coordonnateurs nationaux sous la houlette du consultant ad hoc, sur une base annuelle, à la suite de la signature de l'accord de coopération.	Des programmes de travail pour la première année visée par la coopération ont été établis pour la Colombie, la République dominicaine, l'Éthiopie, le Pérou et la Tunisie. L'équipe chargée de la gestion du projet et les autorités compétentes de l'académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie (ASRT) sont en train de chercher au niveau local un consultant ad hoc qui soit capable de concevoir un programme de travail pour l'Égypte.  En Colombie, en République dominicaine et Pérou, des consultants ad hoc supervisent actuellement les coordonnateurs nationaux chargés d'élaborer des programmes de travail pour la deuxième année de la coopération.	***
6. Constitution d'un groupe restreint de formateurs au bénéfice d'une formation.	Un minimum de 5 formateurs au niveau local.	Un groupe restreint de formateurs a été désigné en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Tunisie. L'Égypte et l'Éthiopie sont en train de désigner leur groupe restreint de formateurs, afin de pouvoir lancer leur programme de formation des formateurs.	***

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>Au total, huit formateurs sont nécessaires pour mener à bien le programme de formation des formateurs. Ces formateurs ont reçu des bourses pour le Master en droit de la propriété intellectuelle, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin, en 2011 et 2012.</p>	
	<p>Environ 200 heures de formation.</p>	<p>Jusqu'à présent, environ 640 heures de formation ont été proposées dans le cadre de programmes de formation des formateurs, dans quatre des pays bénéficiaires.</p>	<p>***</p>
	<p>L'attestation de la participation est liée à l'évaluation finale.</p>	<p>Les programmes de formation des formateurs devraient prendre fin en République dominicaine et au Pérou avant la fin de l'année.</p> <p>Les formateurs sont toutefois évalués à la fin de chaque module et les résultats de chaque évaluation seront pris en considération pour l'évaluation finale.</p> <p>Quatre formateurs issus de trois pays bénéficiaires ont terminé leur Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin.</p>	<p>**</p>
<p>7. Coordonnateurs académiques au bénéfice d'une formation.</p>	<p>Au moins un coordonnateur académique au niveau local formé aux compétences nécessaires</p>	<p>Jusqu'à présent, deux modules de formation des coordonnateurs académiques ont été</p>	<p>***</p>

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	à la coordination des tâches des établissements de formation financés par des fonds publics, comme la gestion de projets, la gestion des ressources humaines et la collecte de fonds.	proposés, et un coordonnateur académique par pays a été invité à participer à chaque module.  Il a été établi que le renouvellement des coordonnateurs académiques dans les divers États membres pouvait nuire à la réalisation des résultats. Les prochains modules devraient donc être proposés à deux coordonnateurs académiques par pays pilote, et non à un seul.	
	Environ 200 heures de formation.	À ce jour, environ 80 heures de formation ont été proposées aux coordonnateurs académiques. Il est proposé de réduire la durée de la formation à 160 heures.	***
	L'attestation de la participation est liée à l'évaluation finale.	Prématuré à ce stade.	**
8. Plan d'activités élaboré.	Élaboration d'un plan d'activités pour l'établissement de formation local, comprenant des objectifs et des évaluations de l'autonomie de l'établissement pour les deux années suivant la fin de la période de coopération.	Il est prématuré, à ce stade du projet, de vouloir faire rapport sur ce point.	NE



<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
9. Plan de renforcement des capacités établi.	Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour l'établissement de formation local, afin de favoriser l'équilibre entre les intérêts publics et privés. Le plan doit être élaboré par les formateurs au bénéfice d'une formation, être supervisé par le consultant ad hoc et couvrir les deux années suivant la fin de la période de coopération.	La Colombie, la République dominicaine et le Pérou ont commencé à lancer des programmes de formation conçus par des formateurs au bénéfice d'une formation partielle.  L'Égypte, l'Éthiopie et la Tunisie n'ont pas encore atteint la phase consistant à proposer des programmes de formation au grand public.	**
10. Outils et principes directeurs élaborés.	L'équipe chargée de la gestion du projet mettra au point un ensemble d'outils et de supports de formation qui serviront de références dans le cadre de la stratégie de retrait du projet.	L'équipe chargée de la gestion du projet est en train de réunir des informations pour atteindre ce résultat, qui devrait être atteint en décembre 2013.  Des supports de formation sont disponibles sur la page Wiki consacrée au projet, à l'adresse <a href="https://www3.wipo.int/confuence/display/ppenipa/Start-Up+National+IP+Academies">https://www3.wipo.int/confuence/display/ppenipa/Start-Up+National+IP+Academies</a>	**
11. Bibliothèques de la propriété intellectuelle établies.	Lien avec le projet de bibliothèques dépositaires de l'OMPI et achat de la bibliographie nécessaire à la mise en œuvre des programmes de formation recensés	Le projet a facilité l'adhésion de trois pays pilotes au projet de bibliothèques dépositaires de l'OMPI. Les trois autres pays avaient déjà adhéré au projet lorsqu'ils ont demandé d'adhérer au projet de création des académies de la propriété intellectuelle.  La bibliographie et les supports supplémentaires seront achetés (si nécessaire)	**

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>2</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		compte tenu des recommandations du plan de renforcement des capacités.	
12. Création d'académies de la propriété intellectuelle.	Six centres nationaux de formation en propriété intellectuelle devraient être opérationnels, avec au moins deux programmes de formation réguliers sur les questions nouvelles et émergentes relatives à la propriété intellectuelle en fonction des besoins nationaux, pour : la Colombie, la République dominicaine, l'Égypte, l'Éthiopie, le Pérou et la Tunisie.	Il est prématuré, à ce stade du projet, de vouloir faire rapport sur ce point.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcement des capacités institutionnelles et des capacités en matière de ressources humaines aux niveaux national et régional par le développement des infrastructures et autres moyens afin : d'accroître l'efficacité des institutions nationales et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général; de satisfaire aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement; et de	Pourcentage de formateurs au bénéfice d'une formation qui ont élaboré des programmes de cours et dispensé des formations à un public cible.	Des formateurs au bénéfice d'une formation partielle en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Tunisie ont reçu une formation spécifique sur l'élaboration de programmes et ont présenté des exercices d'auto-évaluation à la fin de la formation, à la satisfaction générale des experts invités pour élaborer ces formations.	***
	Pourcentage de coordonnateurs académiques au bénéfice d'une formation qui ont organisé des programmes de formation.	50% des coordonnateurs au bénéfice d'une formation partielle ont commencé à proposer des programmes de formation au grand public dans le cadre du projet.	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
répondre à la demande locale croissante émanant de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.	Nombre de nouvelles académies de propriété intellectuelle qui ont formé des partenariats avec des instituts nationaux (universités, associations sectorielles et chambres de commerce, instituts d'appui aux PME et autres Ministères).	La Colombie, la République dominicaine et la Tunisie ont formé des accords de coopération stratégique avec d'importants instituts nationaux, et la Tunisie commence à négocier des accords de coopération technique.	**
	Nombre de nouvelles académies qui ont mis en œuvre des initiatives visant la viabilité, notamment des collectes de fonds et la mise en place de structures juridiques prévoyant un budget indépendant.	Les actions suivantes ont été mises en lumière aux fins d'illustration :  - Le décret n° 4886 de 2011, émanant du Président de la Colombie, a porté modification de la structure de la <i>Superintendencia de Industria y Comercio (SIC)</i> , au sein de laquelle une structure spéciale est conçue pour inclure l'académie nationale de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le texte intitulé <i>Estatuto del Consumidor</i> prévoit que les taxes perçues pour certains services au sein de la SIC puissent être utilisées pour financer les activités de l'académie nationale de la propriété intellectuelle, et permet à cette académie d'imposer des taxes pour les services fournis.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Pérou, l'<i>Escuela de Competencia y de la Propiedad Intelectual</i> a été créée dans le cadre du décret législatif n° 1033 de juin 2009, qui a porté création d'un institut national de la propriété intellectuelle et de la concurrence doté de fonctions précises, d'une structure déterminée et de la capacité d'imposer des taxes pour les services fournis.</li> <li>- La Colombie et le Pérou ont adhéré au réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle afin de mener des activités de coopération horizontale avec d'autres académies de la propriété intellectuelle.</li> </ul>	
	<p>Évaluation des programmes d'études et des cours de formation afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle et la préservation de l'intérêt général, et de répondre aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement.</p>	<p>Il est prématuré, à ce stade du projet, de vouloir évaluer la réalisation de cet objectif.</p>	<p>NE</p>
	<p>Nombre de nouvelles académies qui proposent au moins deux programmes de formation réguliers sur la propriété intellectuelle,</p>	<p>Trois nouveaux instituts de formation devraient se conformer à cet indicateur avant la fin de 2012.</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	ainsi qu'il a été convenu avec les pays bénéficiaires.	Les autres pays ne sont pas encore parvenus au stade où ils sont censés proposer des programmes de formation au grand public.	
	Nombre de participants ayant reçu une formation grâce aux programmes d'une nouvelle académie, qui ont terminé leur formation et qui ont reçu un certificat.	Il est prématuré, à ce stade du projet, de vouloir évaluer la réalisation de cet objectif.	NE

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_10_04
<u>Titre</u>	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et d'améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 840 000 francs suisses  Dépenses de personnel supplémentaires : 268 000 francs
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de la culture et des industries de la création.  Secteur de l'infrastructure mondiale.  Secteur du développement.  Liens avec les programmes 3, 9, 10 et 15 de l'OMPI.

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Ce projet vise à aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.</p> <p>Mieux faire connaître la valeur économique du secteur de la création, qui repose sur la protection de la propriété intellectuelle, et fournir aux institutions des instruments d'analyse de ce secteur, et aux créateurs des instruments de gestion efficace de la propriété intellectuelle; ce projet contribuera à l'amélioration globale des résultats dans le secteur de la création.</p> <p>En ce qui concerne les organismes de gestion collective du droit d'auteur, une méthode expérimentale dans le cadre de ce projet consiste à fournir aux organismes de gestion collective regroupés au sein du réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo – y compris tout nouvel organisme de gestion collective qui sera formé dans un ou plusieurs pays de la région) une série d'instruments visant à faciliter la mise en place d'une plate-forme commune numérique de gestion collective grâce à l'uniformisation et à l'accélération des échanges d'information entre eux et avec le reste du monde, aux fins du recensement des œuvres et des parties prenantes concernées, de sorte que la répartition des redevances soit effectuée de manière juste, équitable, impartiale, en temps voulu et de manière efficace, et tienne compte des intérêts économiques des pays concernés.</p> <p>Le modèle utilisé dans ce projet pilote, ainsi que les instruments qui seront élaborés et mis en application par la suite, pourront ultérieurement être adaptés de manière à être transposés à des projets pilotes analogues lancés dans le cadre des programmes de l'OMPI en vue de répondre aux besoins d'autres groupes de pays ou d'organismes de gestion collective.</p>
---	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Simon Ouedraogo</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté : IV.5</i> Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>1. L'exécution de la partie du projet relative aux industries de la création a pris fin avec succès en 2010. Un rapport a été présenté à la sixième session du CDIP (voir à l'annexe VIII du document CDIP/6/2).</p> <p>2. L'exécution de la partie du projet relative à l'amélioration de la performance et à la mise en réseau des organismes de gestion collective a évolué lentement suite à la nouvelle orientation stratégique et au calendrier d'exécution soumis à la sixième session du CDIP (voir à l'annexe VIII du document CDIP/6/2).</p> <p>Sur la base de la nouvelle orientation stratégique de cette partie du projet, qui était liée : 1) à la restructuration du logiciel WIPOCOS à proprement parler, et 2) au système et à l'architecture de réseau liés au logiciel WIPOCOS pour les organismes de gestion collective, les résultats suivants ont été atteints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le logiciel WIPOCOS restructuré : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) repose désormais sur une architecture de pointe fondée sur le Web<sup>3</sup> qui permet aux utilisateurs d'accéder au système WIPOCOS grâce à un navigateur, sans qu'il soit nécessaire d'installer de logiciel supplémentaire sur leur poste de travail;</li> <li>b) peut être hébergé de façon centralisée par l'OMPI ou par un prestataire de services extérieur sous la forme d'une solution en nuage. Il peut également être installé au niveau local sur le poste de travail d'un utilisateur;</li> <li>c) se fonde sur des composants de logiciels libres tels que Java, Linux et MySQL (bien que le système Oracle RDMS puisse être utilisé pour les grands offices);</li> <li>d) tient compte des dernières normes ouvertes; et</li> <li>e) facilite l'utilisation des interfaces avec les utilisateurs, grâce à une restructuration complète de ces interfaces d'un point de vue fonctionnel et graphique.</li> </ul> </li> </ul>

<sup>3</sup>

Le système WIPOCOS d'origine reposait sur des techniques obsolètes, à savoir Visual Objects et Foxpro.



- Systeme et architecture de reseau WIPOCOS

- a) la base de données du système WIPOCOS restructuré a été conçue et l'architecture du système mise au point;
- b) le module de documentation pour les parties intéressées a été conçu et développé; et
- c) le module de documentation concernant les œuvres a été mis au point.

Difficultés et contraintes

La mise en œuvre a été très lente dans les deux domaines susmentionnés pour les raisons suivantes :

1. ce travail devait être effectué dans le cadre d'un partenariat public-privé entre l'OMPI et Google. Après de nombreuses discussions, ce partenariat n'a pas abouti;
2. l'OMPI a engagé des discussions avec la CISAC et le SCAPR – d'éventuels partenaires clés de la communauté des créateurs – afin de faire profiter le système WIPOCOS restructuré des compétences de ces deux entités en matière de gestion de données. Si ces discussions peuvent retarder la réalisation des objectifs originaux du projet, elles peuvent néanmoins s'avérer utiles. En particulier, l'OMPI atteindra un résultat final bien meilleur si elle reçoit la contribution de la communauté des créateurs; et
3. la question de savoir si l'OMPI devrait poursuivre le développement du système WIPOCOS restructuré en interne ou si elle devrait s'intéresser à des solutions existantes déjà éprouvées et proposées par la communauté des créateurs est toujours à l'examen. Il est considéré que tout retard à court terme découlant de ce processus de réflexion aboutira à long terme à un produit meilleur et plus rapide.

Il convient de noter que les travaux sont toujours en cours concernant les objectifs originaux suivants :

- a) permettre la connectivité entre les organismes de gestion collective du réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN); et
- b) faciliter la connectivité avec des bases de données internationales telles que celles élaborées par des organisations internationales regroupant des organismes de gestion collective, comme la CISAC et le SCAPR.

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Puisque la nouvelle priorité consiste à redéployer l'application WIPOCOS dans un environnement logiciel moderne et à adapter les bases de données du WAN aux exigences opérationnelles actuelles et émergentes des organismes de gestion collective d'Afrique occidentale, à titre pilote et dans le cadre de la stratégie globale de l'OMPI pour l'infrastructure du droit d'auteur, à d'éventuelles fins de reproduction et d'utilisation dans d'autres groupes de pays du monde, les principales activités entreprises au cours de la période visée comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) l'élaboration pour les utilisateurs du logiciel WIPOCOS d'un cahier des charges qui décrit chacune des fonctions de ce système ainsi que les paramètres de données respectifs et qui sert de document de référence nécessaire pour l'amélioration des travaux de développement;</li><li>b) l'élaboration du logiciel WIPOCOS à cinq modules. Le système relève de l'amélioration du logiciel WIPOCOS, qui permettra de répondre aux besoins de différents organismes de gestion collective, notamment en matière de droit d'auteur et de droits connexes; et</li><li>c) le déploiement réussi du logiciel WIPOCOS actuel dans divers organismes de gestion collective, au sein du WAN et au-delà, notamment dans d'autres régions du monde.</li></ul> <p>Jusqu'ici, les principaux enseignements de ce projet ont été les suivants. Premièrement, il est important que les utilisateurs commerciaux, c'est-à-dire les organismes de gestion collective participants du réseau WAN et les associations professionnelles internationales regroupant de tels organismes, approuvent et adoptent les plans du projet et les capacités fonctionnelles du système. Deuxièmement, la conception de ce projet, qui combine des systèmes de TIC très exigeants (par exemple, WIPOCOS, WAN) devrait pouvoir s'adapter aux exigences opérationnelles actuelles et nouvelles, d'autant que le pilote doit pouvoir être exporté dans d'autres régions. Par ailleurs, les États membres participants devraient être davantage impliqués car ils sont à des stades différents de leur développement technologique et partant, leur environnement opérationnel doit être examiné avec soin, comme par exemple le statut de la connectivité avec l'Internet, ou encore le matériel informatique nécessaire. Enfin, une approche pragmatique du contrôle de la gestion du projet est essentielle pour garantir l'exécution du projet en temps voulu et de manière rentable.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Les principaux risques associés au projet sont liés aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) l'interconnexion de la base de données du WAN avec les systèmes internationaux existants, pour laquelle les conditions devraient être négociées principalement avec la CISAC et le SCAPR;</li></ul>

	<p>b) la qualité de la connexion à l'Internet dans certains pays;</p> <p>c) plusieurs organismes de gestion collective dans les pays du WAN éprouvent de temps à autre des difficultés de gouvernance dans leurs opérations;</p> <p>d) les programmes de renforcement des capacités, de formation continue et d'appui devraient être étendus aux organismes de gestion collective du WAN dans le cadre du projet – tandis que le système WIPOCOS est redéployé dans un environnement moderne – et insister sur l'adhésion aux normes de fonctionnement établies au niveau international.</p> <p>En outre, la nécessité de répondre aux nouvelles exigences opérationnelles constitue un risque pour tout système de TIC mal conçu; ce risque peut être atténué grâce à l'adoption d'une approche souple de la conception (un partenariat public-privé comme indiqué plus haut), d'une solution technique (opérationnelle) adaptée et d'une approche pragmatique en matière de gestion du projet (plus grande participation des associations professionnelles internationales).</p>
--	--

<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Les principales questions appelant des mesures ou une attention immédiates sont les raisons à l'origine des retards dans la mise en œuvre du projet, ou les raisons accentuant ces retards. Dans ce contexte, il convient d'examiner les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. la nécessité pour le système WIPOCOS de passer d'un système obsolète de bases de données à un environnement logiciel moderne;</li><li>2. la nécessité de prévoir davantage de temps pour mieux comprendre les exigences et les besoins liés au système ainsi que les attentes des utilisateurs;</li><li>3. la nécessité d'intégrer ce projet dans la stratégie de l'OMPI concernant l'infrastructure globale du droit d'auteur;</li><li>4. le choix de la solution technique la plus appropriée à l'appui des améliorations WIPOCOS identifiées et du système de bases de données du WAN, d'une manière rentable;</li><li>5. la nécessité de tenir compte de l'interdépendance du budget et de la logistique pour la mise en œuvre de la nouvelle orientation du projet, ainsi que l'acceptation d'un nouveau calendrier d'exécution pour le projet;</li><li>6. la disponibilité d'un personnel de projet approprié doté des compétences techniques et opérationnelles ainsi que de l'expérience professionnelle nécessaires, notamment pour qu'il soit tenu compte des associations professionnelles internationales souhaitant participer à l'initiative publique-privée que ce projet pourrait constituer.</li></ol> <p>Ces questions sont actuellement traitées en interne à l'OMPI, et des consultations supplémentaires, ainsi qu'un renforcement de la collaboration avec les États membres participants d'Afrique occidentale, devraient être prévus.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Le projet WAN, qui va de pair avec le projet de redéploiement du système WIPOCOS, devrait être redéfini afin d'offrir un cadre aux organismes de gestion collective des pays membres du WAN, en tant que premier groupe d'un projet pilote.</p> <p><u>Nouveaux objectifs opérationnels du projet</u></p> <p>Si ce projet pilote s'avère fructueux pendant l'exercice 2012-2013, l'OMPI l'étendra à d'autres pays en développement à faibles revenus d'Afrique pendant l'exercice 2014-2015.</p> <p>Les organismes de gestion collective qui seront visés sont ceux dotés d'un dispositif de soutien viable qui pourrait être intégré dans les réseaux internationaux.</p> <p>Avec la création d'un réseau international de pays du WAN dans le cadre d'un projet pilote, il deviendra stratégiquement nécessaire,</p>

pour l'OMPI, d'ouvrir la voie à la création d'une infrastructure de réseau plus vaste et globale, au niveau international, pour le droit d'auteur.

Le projet devra donc se recentrer sur deux objectifs primaires :

- a) aider les organismes de gestion collective à gérer efficacement la documentation concernant le droit d'auteur, l'octroi de licences et les questions de répartition sur leur territoire, dans le cadre des résultats escomptés du projet en matière d'assistance technique;
- b) permettre aux organismes de gestion collective de s'associer aux réseaux régionaux et mondiaux afin de développer le système WIPOCOS à l'appui de la gestion du droit d'auteur, dans un environnement technique moderne, tout en élaborant une solution avec des partenaires déterminés, en particulier des associations professionnelles internationales comme la CISAC et le SCAPR.

#### Nouveaux résultats escomptés et nouvelle portée du projet

Le projet prévoit un logiciel (le logiciel WIPOCOS) pour la gestion du droit d'auteur par les organismes de gestion collective d'Afrique occidentale (WAN) qui acceptent de participer au projet WIPOCOS. Le système comprendra les composants minimaux permettant au WAN de travailler en réseau avec des organisations régionales et internationales selon le concept initial. Le nouveau logiciel devra se conformer aux normes internationales en vigueur, aux systèmes d'échange de données et aux bases de données existantes des membres participants du WAN.

Le projet sera initialement axé sur les éléments suivants :

- a) œuvres musicales (puis, ultérieurement, d'autres types d'œuvres);
- b) respect des exigences des organismes de gestion collective en matière de documentation, de répartition des redevances et d'octroi de licences;
- c) appui en faveur d'une base de données centralisée pour les œuvres enregistrées, qui contienne des informations dont les organismes de gestion collective participants auront besoin dans le cadre d'accords de licence régionaux; et
- d) interaction avec le réseau mondial, afin que les utilisateurs puissent accéder aux informations pertinentes concernant les œuvres étrangères et soutenir l'octroi de licences au niveau local ainsi que la collecte des redevances versées conformément aux accords passés avec des organisations étrangères.

	<p><u>Nouvelle stratégie de mise en œuvre du projet</u></p> <p>Il est proposé que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) l'OMPI se charge de la gestion du projet concernant le développement d'un nouveau logiciel WIPOCOS fondé sur le Web, étant entendu que les contributions et l'appui seront fournis en coordination avec les organismes de gestion collective du WAN et les associations professionnelles internationales;</li><li>b) l'OMPI établira un comité de gestion de projet et proposera un plan d'action, notamment un cadre pour un partenariat public-privé, en consultation avec toutes les parties intéressées;</li><li>c) l'OMPI sera chargée de coordonner le développement et le déploiement du logiciel WIPOCOS à titre pilote avant la fin de 2012 (voir le nouveau calendrier d'exécution) et commencera à déployer le système dans plusieurs organismes de gestion collective du WAN au premier semestre 2013; et</li><li>d) l'OMPI créera une structure interne viable après le déploiement du logiciel WIPOCOS dans les organismes de gestion collective, probablement au deuxième semestre 2013, et demandera que des ressources soient prévues, lors de l'exercice biennal 2014-2015, pour fournir un appui à long terme aux utilisateurs du système WIPOCOS du monde entier, dans le cadre de la stratégie pour l'infrastructure du droit d'auteur de l'OMPI.</li></ul>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Puisque la nouvelle priorité consiste à redéployer l'application WIPOCOS dans un environnement logiciel moderne et à adapter les bases de données WAN aux exigences opérationnelles actuelles et émergentes des organismes de gestion collective d'Afrique occidentale, à titre pilote et dans le cadre de la stratégie globale de l'OMPI pour l'infrastructure du droit d'auteur, et compte tenu de l'interruption du partenariat avec Google, qui a considérablement retardé la mise en œuvre du projet, le calendrier initialement approuvé a été révisé conformément à la nouvelle orientation du projet (voir pièce jointe).</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 54%.</p>

<u>Rapports précédents</u>	<p>Trois rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. le document CDIP/4/2, annexe VIII, soumis à la quatrième session, tenue en novembre 2009.</li><li>2. le document CDIP/6/2, annexe VIII, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.</li><li>3. le document CDIP/8/2, annexe VII, soumis à la huitième session, tenue en novembre 2011.</li></ol>
----------------------------	---

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code de couleurs

### A. PARTIE DU PROJET CONCERNANT LES INDUSTRIES DE LA CRÉATION

Cette partie du projet a été achevée avec succès en 2010, et les informations y relatives ont été soumises à la sixième session du CDIP (voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2).

### B. PARTIE DU PROJET CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET LA MISE EN RÉSEAU DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVES

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>4</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Modules de formation spécialisés sur la gestion collective.	Modules de formation adaptés aux besoins de chaque organisme de gestion collective, élaborés au cours des trois premiers mois de mise en œuvre du projet.	Une formation a été dispensée aux États membres ci-après qui participent au WAN : Bénin, Ghana, Mali et Togo.  Améliorer les modules de formation avec des éléments tirés de la réunion consultative du projet WAN tenue les 17 et 18 février 2011.  Réviser les modules de formation pour tenir compte de la disponibilité du logiciel WIPOCOS à cinq modules.	**
2. Élaboration de règles administratives concernant la gestion collective/évaluation des organismes de gestion collective.	Adoption et mise en application de règles administratives (documentation, concession de licences et répartition) conformes aux normes internationales.	Recensement des normes et des formats à utiliser pour la collecte et l'échange de données musicales.	**

<sup>4</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.



<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>4</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>Consultation menée avec les organismes de gestion collective (Afrique occidentale et Caraïbes) et approbation de ces derniers.</p> <p>Une formation aux règles administratives a été dispensée aux organismes de gestion collective qui participent au WAN au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Niger et au Togo. L'organisme du Togo a depuis lors adopté les règles.</p> <p>Consultations menées avec les principales ONG partenaires et les principaux organismes de gestion collective, et collaboration avec ces instances.</p>	
3. Fourniture de matériel informatique.	Infrastructure informatique des organismes de gestion collective conforme aux exigences en matière de mise en réseau aux fins d'un accès facilité aux bases de données et de gestion de ces bases.	<p>La spécification des besoins fonctionnels a été préparée.</p> <p>Dans le cadre des activités d'assistance en matière d'infrastructure du droit d'auteur, un jeu de matériels informatiques a été fourni au Kenya, au Niger, au Togo et à la Zambie.</p>	*
4. Mise à niveau du logiciel (WIPOCOS).	Logiciel WIPOCOS en mesure d'automatiser l'ensemble des opérations des organismes de gestion collective et de faciliter l'accès aux bases de données internationales. (WID, IPI, IPN, VRDB, etc.).	<p>Recensement des principales améliorations.</p> <p>La spécification des besoins fonctionnels a été préparée.</p> <p>Travaux en cours.</p>	*

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>4</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à</u> <u>l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
5. Base de données relatives au répertoire des œuvres musicales des organismes de gestion collective accessible et sécurisée.	Bases de données des différents organismes de gestion collective uniformisées et compatibles avec le système d'échange de données adopté.	<p>La spécification fonctionnelle de la base de données WAN et du système d'échange de données a été approuvée et adoptée par les organismes de gestion collective qui participent au WAN.</p> <p>Un partenariat technique avec la personne chargée de développer le système a été lancé.</p> <p>Les travaux de conception et de développement de l'architecture ont commencé.</p>	*
6. Programme d'installation.	Nombre de programmes de formation, de formations reçues, de données saisies et traitées durant cette période.	En cours d'élaboration (Le programme d'installation n'a pas encore été exécuté durant cette période d'établissement de rapports).	*

### C. PARTIE DU PROJET CONCERNANT LE CCL

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>5</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée de collecte, d'attribution et de répartition des redevances au sein des sociétés du CCL.	Formulation et diffusion de règles normalisées de répartition des redevances – amélioration de la capacité de traitement et de répartition des redevances par les organismes de gestion collective.	Le rapport final, qui comprend les examens et analyses des supports utilisés et des discussions menées avec les parties prenantes concernées, ainsi que les recommandations en faveur d'un système d'échantillonnage commun et de règles harmonisées de répartition des redevances, a été achevé.	***
Mise en œuvre d'un système d'échantillonnage rentable compte tenu des particularités fonctionnelles de chaque territoire.	Établissement et diffusion de procédures d'échantillonnage – facilité d'établissement d'un registre régional à l'usage des organismes de gestion collective	Une méthode d'examen des systèmes d'échantillonnage actuels a été proposée; elle servira de base à une procédure régionale.	***
Formation à l'utilisation des nouvelles règles et de la méthode d'échantillonnage	Compréhension et utilisation avérées des nouveaux systèmes (règles et échantillonnage) par le personnel des organismes de gestion collective – prise en considération des procédures dans les flux de travail.	Aucune mesure ne peut être prise ici en raison des retards accumulés pour effectuer les tâches susmentionnées.	NE

<sup>5</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Détermination du potentiel des industries de la création au moyen de l'analyse économique et de la gestion pratique.	Élaboration de projets de recherche ou commerciaux; mise en place de mécanismes de suivi des résultats dans le secteur de la création; publications et manuels spécialisés.	Cette partie du projet a été achevée. Pour de plus amples informations, voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2.	NE
Gestion collective dans un environnement en réseau conformément aux normes internationales en vigueur.	Application d'ici à novembre 2010 par les organismes de gestion collective en réseau de règles administratives conformes aux normes internationales.	La conception d'un logiciel WIPOCOS amélioré et l'élaboration du système de bases de données du WAN viennent de commencer. Il est trop tôt pour faire une évaluation de leur état d'avancement.  Pour de plus amples informations, prière de se référer au "Calendrier d'exécution provisoire révisé" à l'annexe VIII du document CDIP/6/2.	AP NE
Mise au point d'une plate-forme informatique et création d'un centre de données.	Bases de données de neuf organismes de gestion collective harmonisées et globalement accessibles (en ligne et hors connexion) à partir de tous les organismes du réseau, d'ici à septembre 2011.	Idem.	AP NE
Mise en place d'un système commun d'enregistrement, d'un bon rapport coût-efficacité et facilement accessible, aux fins du recensement des œuvres et des titulaires de droits.	Possibilité pour chaque organisme du réseau d'avoir accès aux bases de données internationales et d'enregistrer les œuvres et les parties concernées, d'ici à octobre 2011.	Idem.	AP NE

Annexe 1 – CALENDRIER D'EXÉCUTION RÉVISÉ

Activité	2012				2013				2014				2015			
	trimestres				trimestres				trimestres				trimestres			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Création d'un comité de gestion du projet			x	x												
Adoption du plan d'action pour le projet				x	x											
Conception du projet				x	x	x										
Conception technique et développement du logiciel					x	x	x	x								
Mise en œuvre technique du logiciel					x	x	x	x								
Déploiement du logiciel – version pilote							x	x								
Mise en œuvre du réseau – version pilote							x	x								
Déploiement complet du logiciel dans les pays participants du WAN									x	x	x	x	x	x	x	x
Création d'une structure à l'OMPI pour le déploiement en interne									x	x	x					

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_33_38_41_01
<u>Titre</u>	Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 33</i> : Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.</p> <p><i>Recommandation n° 38</i> : Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p><i>Recommandation n° 41</i> : Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 647 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 114 330 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'administration et de la gestion, Secteur du développement, Division de l'audit et de la supervision internes et Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>Liens avec tous les programmes de l'OMPI.</p>

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre axé sur les résultats, durable et cohérent, pour appuyer le suivi et l'évaluation de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement. Ce cadre sera compatible avec le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'Organisation et fera partie intégrante de celui-ci. Il sera le résultat de consultations approfondies avec les parties prenantes afin de garantir, d'une part, qu'il réponde aux besoins de ces derniers en matière d'information et, d'autre part, que le Secrétariat s'acquitte de ses obligations redditionnelles en ce qui concerne ses activités et leur incidence sur le développement et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Ce processus consultatif permettra également à l'ensemble des parties prenantes de s'approprier ce cadre et d'en assurer la durabilité une fois le projet mené à terme. Ce cadre répondra au besoin de l'Organisation en ce qui concerne la mise en place d'un instrument visant à améliorer la gestion des ressources, notamment pour ce qui est de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, et l'utilisation efficace et rationnelle de ces ressources en vue d'obtenir des résultats concrets et positifs en matière de développement;</li><li>2. viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement; et</li><li>3. effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases de travaux futurs.</li></ol>
---	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>Mme Maya Bachner</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Objectif stratégique n° IX, Résultat escompté IX 2 :</i> Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficients et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Les premières étapes du projet ont principalement porté sur le renforcement des cadres biennaux axés sur les résultats et des paramètres d'évaluation pour l'exercice 2012-2013, fournissant ainsi un socle plus solide pour le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI, y compris dans le domaine de la coopération pour le développement. En outre, le développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement, a été pris en considération dans les neuf objectifs stratégiques.</p> <p>Avec un cadre plus solide et davantage axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2012-2013, le projet s'est principalement intéressé à l'amélioration des mécanismes de suivi. La priorité, au premier semestre de 2012, a été en particulier le renforcement du suivi des programmes de travail pour 2012, avec une prise en considération totale des activités de ces programmes, de leur contribution à la réalisation des résultats escomptés et des ressources connexes. Une première génération d'instruments a été élaborée, notamment pour le suivi de l'exécution des programmes dans le cadre de la planification des ressources de l'Organisation.</p> <p>Le processus de plans par pays a été lancé par le Secteur du développement en 2012.</p> <p>La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, en coopération étroite avec la Section de la gestion et de l'exécution du programme et dans le cadre du présent projet, a mis en place des mécanismes d'évaluation indépendants pour tous les projets achevés du Plan d'action pour le développement. Des rapports d'évaluation ont été soumis au CDIP et examinés par le comité pour faciliter la prise de décisions.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les mécanismes et les instruments relevant du programme de travail de 2012 se sont traduits, pour la première fois, par un aperçu exhaustif, à l'échelle de l'Organisation, des programmes de travail annuels par secteur, programme, résultat escompté et pays. Ils ont également facilité la coordination transsectorielle entre les diverses activités.</p>



<u>Risques et atténuation des risques</u>	Le passage à une culture d'organisation axée sur les résultats est en train de se produire et influence le rythme auquel les initiatives visant l'amélioration de la gestion des programmes peuvent être mises en œuvre, notamment dans le cadre de ce projet. L'introduction d'un trop grand nombre de changements en peu de temps risque de nuire à la possibilité de s'approprier les nouvelles procédures de gestion et à la viabilité des initiatives d'amélioration. Pour atténuer ce risque, il est procédé à des changements graduels, impliquant à toutes les étapes les chefs de programme, en fonction de leur capacité d'absorption.
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	Le projet sera axé sur deux éléments en parallèle :  1. la poursuite de l'amélioration de la planification et du suivi en 2013 (davantage d'instruments en temps réel);  2. le renforcement de l'évaluation de la performance de l'Organisation, grâce à l'élaboration de mécanismes solides de collecte de données dans ce domaine, y compris au niveau des pays. À cet effet, il conviendra de renforcer le dialogue sur la performance avec les pays bénéficiaires.
<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution de la dernière composante du projet devrait s'achever au milieu de l'année 2013.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 60%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe VI du document CDIP/6/2, a été soumis au CDIP à sa sixième session, en novembre 2010. Le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet a été soumis au CDIP à sa huitième session, en novembre 2011.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code de couleurs

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>6</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Conseils et orientations fournis en interne au sein du Secrétariat de l'OMPI sur l'élaboration de stratégies de programme et le cadre de gestion axée sur les résultats, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Élaboration d'un système de suivi et d'évaluation de l'OMPI pour étayer les évaluations d'impact des activités de l'Organisation sur le développement. Formation du personnel de l'OMPI à l'établissement de cadres et de suivi et</p>	<p>Des supports de qualité donnant des orientations sur la gestion axée sur les résultats sont mis au point et utilisés par les chefs de programme.</p>	<p>L'établissement du programme et budget pour l'exercice 2012-2013 s'est accompagné de la publication d'une série d'instructions et de lignes directrices concernant l'élaboration de cadres de gestion axée sur les résultats et la prise en considération des questions de développement.</p>	**
	<p>Des consultations approfondies ont eu lieu avec les chefs de programme durant la préparation du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013. Les chefs de programme jugent ces consultations utiles.</p>	<p>Consultations approfondies avec les chefs de programme durant la préparation du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013, et accompagnement de ces chefs de programme. Vaste prise en considération des cadres de gestion à l'échelle de l'Organisation.</p>	***

<sup>6</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>6</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>d'évaluation des résultats, l'accent étant mis en particulier sur le Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Manifestations de sensibilisation aux avantages du suivi et de l'évaluation aux niveaux national et régional.</p>	<p>Un système de suivi et d'évaluation facilitant l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, qui intègre pleinement les recommandations du Plan d'action pour le développement, est mis en œuvre à titre pilote au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et approuvé en vue de sa mise en œuvre intégrale à compter de l'exercice biennal 2012-2013.</p>	<p>La mise en œuvre intégrale du système de suivi et d'évaluation s'intégrera harmonieusement avec celle de la planification de l'Organisation.</p> <p>Une première génération d'instruments a été élaborée, notamment pour le suivi de l'exécution des programmes de travail, dans le cadre de la planification des ressources de l'Organisation.</p>	**
	<p>80% des membres du personnel de l'OMPI occupant des postes de gestion de premier plan sont formés à la gestion axée sur les résultats, l'accent étant mis sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement.</p>	<p>Neuf ateliers de gestion axée sur les résultats organisés à l'intention des chefs de programme et de leurs cadres supérieurs, y compris tous les secteurs et programmes faisant directement rapport au Directeur général.</p>	***
	<p>40 pays représentant toutes les régions (un équilibre régional approprié sera recherché) bénéficient d'activités de sensibilisation et en sont satisfaits.</p>	<p>Pas encore disponibles.</p>	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement.	L'examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement est présenté au CDIP, qui entérine les conclusions et les recommandations des rapports correspondants.	Examen externe indépendant achevé et présenté à la huitième session du CDIP.	***
La question du développement et, plus précisément, les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégralement prises en considération dans les documents de planification de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI (planification stratégique, programme et budget) et des mécanismes efficaces en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses obligations produisent des données détaillées sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par l'OMPI et facilitent les évaluations de l'incidence des activités de	Les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées de manière visible au plan stratégique à moyen terme et au programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013.	Les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées au plan stratégique à moyen terme et au programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013.	***
	Les principes du Plan d'action pour le développement sont intégrés de manière complète et visible à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et activités de l'OMPI (programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013).	Les principes du Plan d'action pour le développement tels qu'ils figurent dans les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrés dans les neuf objectifs stratégiques du programme et budget 2012-2013.	***
	Les projets relevant du Plan d'action pour le développement sont intégrés au cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI et aux cadres d'aide au développement au niveau national.	Des liens ont été établis entre les projets relevant du Plan d'action et les résultats escomptés du programme et budget pour 2012-2013.	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>l'Organisation sur le développement (recommandations n<sup>os</sup> 33 et 41 du Plan d'action pour le développement).</p>	<p>Des données d'exécution concernant l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement sont recueillies de manière systématique et les progrès sont évalués par tous les programmes pertinents dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'exécution du programme.</p>	<p>Renforcement de l'évaluation de la performance de l'Organisation, grâce à l'élaboration de solides mécanismes de collecte de données, notamment au niveau des pays.</p>	<p>**</p>
	<p>Des évaluations (auto-évaluations et évaluations indépendantes) des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées conformément aux procédures établies par la Section de la gestion et de l'exécution des programmes, la Section de l'évaluation et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement.</p>	<p>Les auto-évaluations des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées afin de faire rapport des progrès au CDIP, conformément aux indicateurs de résultats et aux indicateurs de réussite définis dans le descriptif de projet.</p> <p>Tous les projets achevés relevant du Plan d'action pour le développement ont fait l'objet d'une évaluation indépendante.</p>	<p>***</p>
	<p>Le rapport sur l'exécution du programme informe convenablement les États membres des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement.</p>	<p>Il est prévu que les cadres renforcés axés sur les résultats et les paramètres d'évaluation pour l'exercice biennal 2012-2013 renforceront la communication de la performance de l'Organisation aux États membres.</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Le CDIP reçoit des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités axées sur le développement et des recommandations du Plan d'action pour le développement ainsi que des résultats obtenus pour faciliter ses décisions.	<p>Rapports sur l'état d'avancement soumis au CDIP sur la base des informations et de l'analyse découlant des auto-évaluations des projets.</p> <p>Les rapports d'évaluation indépendants concernant les projets relevant du Plan d'action pour le développement sont soumis au CDIP.</p>	***
Amélioration des capacités au sein du Secrétariat de l'OMPI afin de pouvoir assurer un suivi et faire une évaluation efficaces des résultats obtenus et utilisation de l'information ainsi générée par l'Organisation et ses parties prenantes afin de faciliter la prise de décisions (recommandation n° 33 du Plan d'action pour le développement).	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI sont d'une qualité suffisante pour donner des informations utiles pour la prise de décisions.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013).	NE
	Les informations générées par le suivi et l'évaluation, notamment les enseignements qui en sont tirés, sont utilisées pour ajuster la mise en œuvre des activités et projets existants, le cas échéant, ainsi que la conception de nouvelles activités et de nouveaux projets.	Le suivi des programmes de travail de 2012 s'est traduit par un ajustement des activités mises en œuvre.	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Un cadre est mis au point pour l'évaluation objective et régulière de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement (recommandation n° 38 du Plan d'action pour le développement).	Des cadres pour l'évaluation du développement au niveau national sont en place dans six pays pilotes et l'état d'avancement de leur mise en œuvre est évalué conjointement avec les pays concernés.	Le processus de plans par pays a été lancé par le Secteur du développement en 2012.	*
	Des évaluations de la contribution de l'OMPI et de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et mondial sont conduites de manière régulière par des experts indépendants.	La première évaluation indépendante par pays a été menée par la Division de l'audit et de la supervision internes en 2011.	*

[L'annexe V suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_4_10_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 660 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel :225 000 francs suisses</p>
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Début du projet</u>	<p>Secteur du développement et Secteur des marques et des dessins et modèles industriels.</p> <p>Liens avec les programmes 2, 4, 8, 9 et 30 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise essentiellement à aider les petites et moyennes entreprises (PME), tout particulièrement celles qui résultent de l'association de groupes locaux d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de produits. Ainsi, le projet contribuera à promouvoir le développement des communautés locales et à renforcer les capacités, à l'échelon tant des communautés que des institutions, en s'attachant à la promotion et à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques.</p>



Le projet est fondé sur une proposition présentée par la République de Corée à la troisième session du CDIP (document CDIP/3/7) et approuvé, pour la première étape, à la quatrième session du comité. Tous les éléments de la proposition initiale sont abordés par le présent descriptif de projet, qui présente, toutefois, une structure plus rigoureuse pour suivre l'obtention des résultats escomptés.

L'identification par une marque est l'un des instruments les plus puissants pour renforcer la valeur commerciale des produits, mais les agriculteurs et les producteurs des pays en développement – en particulier des pays les moins avancés (PMA) – ont rarement la capacité de commercialiser leurs produits sous une marque. L'utilisation adéquate des droits de propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques, permettrait de valoriser leurs produits, d'augmenter les revenus tirés de l'exportation et d'atténuer la pauvreté. Qui plus est, des méthodes traditionnelles de production, associées à des procédés novateurs et à l'engagement des communautés locales, peuvent contribuer à fixer de nouvelles normes de développement social, économique et écologique. Les capacités institutionnelles permettant une utilisation efficace de la propriété intellectuelle, des infrastructures et des dispositifs appropriés seront également élaborés au titre du projet. En offrant un instrument pratique pour le développement des entreprises locales, le projet traduit l'esprit du Plan d'action pour le développement, orientant les activités de coopération de l'OMPI dans le cadre des priorités nationales en matière de développement.

<u>Chef de projet</u>	Mme Francesca Toso
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté III.6</i> Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Pendant la période visée, le projet a été mis en œuvre de manière à aider les communautés locales et autres parties intéressées dans les pays concernés (Ouganda, Panama et Thaïlande) à concevoir des stratégies visant une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de produits. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour les producteurs et les organismes locaux, afin que ces derniers comprennent et gèrent mieux la propriété intellectuelle et l'utilisation de la marque aux fins de commercialisation.</p> <p>En particulier, les résultats suivants ont été atteints.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>En Ouganda :</i><ol style="list-style-type: none"><li>a) des stratégies visant la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits ont été élaborées pour la vanille et le coton, à la suite d'une analyse approfondie de ces produits;</li><li>b) les parties intéressées ont été consultées en vue de l'approbation des stratégies susmentionnées, ce qui a abouti à l'enregistrement d'une marque de certification pour la vanille et d'une marque de société pour l'huile de sésame, tandis que l'enregistrement d'une marque de certification pour le coton est en suspens; et</li><li>c) des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour les communautés et les parties intéressées pour l'ensemble des trois produits.</li></ol></li><li>2. <i>Au Panama :</i><ol style="list-style-type: none"><li>a) des marques collectives ont été élaborées et enregistrées pour l'ananas et le café, tandis qu'une marque de certification a été élaborée et enregistrée le textile <i>Mola Kuna</i>;</li><li>b) les parties intéressées ont été consultées afin de recenser des partenaires stratégiques capables de faciliter la promotion des marques; et</li><li>c) des ateliers de renforcement des capacités sur la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits ont été organisés pour les trois communautés.</li></ol></li></ol>

	<p>3. <i>En Thaïlande :</i></p> <p>a) les communautés locales ont participé à une série de programmes de renforcement des capacités et ont mis au point leurs stratégies respectives en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation des produits; et</p> <p>b) une marque collective a été élaborée pour les produits de vannerie et une indication géographique a été conçue et enregistrée pour les étoffes de coton tissées à la main.</p> <p>4. <i>Documentation et sensibilisation :</i> Une série de documentaires ont été produits afin de mieux faire connaître les défis et opportunités rencontrés par chaque communauté dans la commercialisation de ses produits uniques et d'origine. Des études de cas sont aussi en cours de préparation, concernant les neuf expériences visées et leurs résultats.</p> <p>5. <i>Évaluation :</i> Une évaluation des instruments et méthodes employés dans le cadre du présent projet a été lancée, en vue de la mise en œuvre des futurs projets concernant la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits, pour l'avancement des entreprises et des communautés locales.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>a) L'un des résultats obtenus jusqu'ici concerne l'élaboration d'un modèle utilisé dans la conduite du projet sur la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits au niveau des communautés. Un questionnaire exhaustif a été conçu pour évaluer les qualités d'un produit et son potentiel de commercialisation, ainsi que pour faire connaître les choix stratégiques concernant la commercialisation. Un tel instrument, mis au point pour l'évaluation des produits en Thaïlande, a aussi été utilisé en Ouganda et au Panama (avec une traduction en espagnol). Il peut à présent être utilisé pour d'autres projets qui seront entrepris par l'OMPI dans d'autres pays intéressés.</p> <p>b) Un autre résultat positif concerne la collaboration entre l'une des communautés de la Thaïlande et l'une des principales universités de ce pays, à savoir la King Mongkut University of Technology Thonburi (KMUTT). Une telle collaboration, appuyée par Gouvernement thaïlandais et l'OMPI, a abouti à l'élaboration de nouveaux dessins et modèles de produits ainsi que d'un logo pour les produits de la communauté. Dans cette expérience, l'université a également joué un rôle de "vecteur" entre les diverses générations présentes dans la communauté et entre les concepteurs et les artisans locaux.</p> <p>Enfin, il a été observé qu'il était nécessaire de faire preuve de souplesse dans la gestion du projet et sa mise en œuvre, afin que le projet puisse être adapté à l'évolution de la situation d'une communauté donnée, aux besoins des parties intéressées ou à</p>

	<p>d'autres priorités nationales en matière de développement. Cela s'est avéré particulièrement vrai lors de la redéfinition des priorités des communautés thaïlandaises à la suite de la catastrophe naturelle de 2011; lors de l'augmentation de l'aide apportée à un groupe de producteurs de café du Panama souhaitant obtenir une appellation d'origine en plus d'une marque collective; et enfin dans l'adaptation de la stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation, initialement conçue pour le coton produit dans la zone nord du Nil de l'Ouganda, au coton ougandais produit dans tout le pays.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>L'un des risques associés à la mise en œuvre du projet a été illustré par la difficulté d'assurer la coordination entre les divers partenaires du projet, notamment lorsque plusieurs instances locales et nationales sont impliquées. Cette situation peut ralentir la réponse apportée par certaines parties prenantes, ou nuire à l'adoption par certaines communautés des stratégies proposées. Les parties prenantes peuvent aussi se désintéresser de la pertinence des stratégies pour leur développement commercial, et d'importantes opportunités visant une mise en œuvre efficace des recommandations proposées peuvent être perdues. Pour atténuer ces risques, l'OMPI doit renforcer la coordination des activités du projet au niveau national, à condition que des ressources adéquates soient disponibles à cet effet.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>D'importantes activités de renforcement des capacités et consultations avec les parties prenantes seront menées dans les trois pays avant la fin de 2012. Simultanément, les activités essentielles visant à mieux faire connaître la propriété intellectuelle et la commercialisation des produits aux fins du développement des entreprises seront renforcées. Les efforts seront donc particulièrement axés sur le troisième objectif du projet (sensibilisation), notamment avec la préparation d'une conférence ou d'un colloque sur "La propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays moins avancés", qui se tiendra au premier trimestre de 2013.</p>

<u>Calendrier d'exécution</u>	<p>Des retards dans la conduite des ateliers de renforcement des capacités ont été rencontrés en Thaïlande en raison des inondations qu'a connues le pays fin 2011. En Ouganda, l'approbation de la stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation pour le coton a été retardée par des discussions internes au niveau de l'organisation pour le développement du coton (Cotton Development Organization). Cependant, toutes les activités prévues au niveau national devraient être achevées fin 2012.</p> <p>L'action de sensibilisation, sous la forme d'une conférence ou d'un colloque, devrait avoir lieu au premier trimestre de 2013, comme prévu.</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2012 : 38%.
<u>Rapports précédents</u>	Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2011 à la huitième session du CDIP (voir à l'annexe XIV du document CDIP/8/3).

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code de couleurs

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>7</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conclusion d'un accord entre associations locales de producteurs et d'agriculteurs et les autorités compétentes sur le potentiel de la commercialisation de certains produits.	Dans trois pays, deux produits ont été répertoriés du fait de leurs qualités uniques et de leur potentiel élevé de valorisation de marque.	Dans chaque pays (Thaïlande, Panama et Ouganda), trois produits présentant des qualités uniques et un potentiel élevé de commercialisation liés à leur origine géographique ont été recensés.	****
Début des consultations sur les choix et modalités stratégiques relatifs à la commercialisation de produits, conformément aux directives proposées.	Dans chaque pays, des directives ont été rédigées à l'intention des PME, des communautés locales et des associations de producteurs ou d'agriculteurs, pour concevoir et utiliser une marque de produit; des consultations ont commencé avec des parties prenantes :  a) des procédures et des règles ont été établies aux fins d'utilisation, d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle (indications géographiques et marques); et  b) des normes et procédures ont été établies pour la	Dans les 9 communautés choisies (3 dans chaque pays) :  a) plusieurs cycles de consultations avec des parties prenantes ont été engagés et sont en cours;  b) une méthode de formulation d'une stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation a été expérimentée; et  c) des procédures de gestion des droits de propriété intellectuelle et de certification et de contrôle de qualité des produits ont été établies.	***

<sup>7</sup>

Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>7</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	certification et le contrôle de qualité des produits.		
Renforcement des actions de sensibilisation, des capacités et de l'infrastructure pour permettre une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et autres possibilité de commercialisation	Pour chaque produit recensé, une série d'ateliers sur le renforcement des capacités a été organisée sur la commercialisation de produits à l'intention des communautés locales, des offices de propriété intellectuelle et autres autorités compétentes.	Ateliers de renforcement des capacités organisés avec l'appui des administrations nationales et locales de la propriété intellectuelle en Thaïlande, au Panama et en Ouganda; le cas échéant, activités supplémentaires de renforcement des capacités en octobre/novembre 2012, à la demande des parties prenantes.	***
Convocation d'une conférence sur l'appui au développement des communautés locales par la commercialisation de produits en vue d'échanger données d'expérience et enseignements tirés.	Des monographies ont été réunies et présentées à la conférence et les données d'expérience issues du projet ont fait l'objet de documents pour la conférence.	Trois documentaires ont été produits sur l'expérience des trois pays. Documentation sur des études de cas en cours. Des consultations ont été lancées au sujet de la convocation de la conférence en coopération avec l'office coréen de la propriété industrielle (KIPO).	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Contribuer au développement des entreprises locales en aidant les PME, les associations d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les PMA à créer des marques de produits	Système de suivi et de vérification établi pour évaluer l'incidence des stratégies et mesures collectives en matière de marques sur les ressources locales et la durabilité; le système permet de comparer les résultats avant et après l'adoption de la stratégie et d'utiliser des	Des indicateurs sont en cours d'élaboration pour mesurer l'impact économique et social du projet sur les communautés commerciales.  En Thaïlande et au Panama, des études comparatives (déjà achevées) ont permis	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
grâce à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.	mécanismes qui permettent de corriger d'éventuels effets préjudiciables.	d'identifier le point de départ qui sera utilisé pour suivre et évaluer l'impact des stratégies.  Des mécanismes spécifiques de suivi et de contrôle seront créés dans le cadre de ce processus.	
Promouvoir des alliances stratégiques de producteurs et d'agriculteurs, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'institutions publiques pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle.	Établissement de structures de coordination et lancement d'initiatives collectives communes visant à préserver la qualité, la commercialisation et la promotion de produits; système établi pour faire valoir les avantages accrus et les coûts réduits de la stratégie en matière de marques.	L'enregistrement de sept marques collectives et marques de certification et d'une indication géographique a abouti à l'élaboration de codes de pratique et de normes pour le contrôle de la qualité et la traçabilité, ce qui a renforcé, les structures des organisations (coopératives, consortiums) dans les communautés concernées.	****
Former des représentants de communautés locales, d'ONG et d'institutions nationales, notamment d'offices de propriété intellectuelle, à utiliser efficacement les procédures d'enregistrement, ainsi que d'examen de marques et d'indications géographiques.	Nombre de personnes formées dans les communautés locales, les offices de propriété intellectuelle et les autorités gouvernementales aux instruments juridiques pertinents en matière de protection et de commercialisation :  - formation du personnel des offices de propriété intellectuelle à l'application des procédures relatives aux enregistrements des indications géographiques	Au moins neuf ateliers de renforcement des capacités organisés dans les neuf communautés avant la fin de 2012.  À chaque atelier, de 30 à 40 participants (membres des communautés et administrations chargées de la propriété intellectuelle) sont formés aux aspects opérationnels et stratégiques de la protection de la propriété intellectuelle pour la commercialisation de produits.	****



<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	<p>- jusqu'à six dépôts de demandes d'enregistrement de marques ou d'indications géographiques, liés aux produits répertoriés.</p>	<p>Enregistrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de deux marques collectives et d'une marque de certification au Panama;</li> <li>- d'une marque de certification et d'une marque en Ouganda; et</li> <li>- d'une marque collective et d'une indication géographique en Thaïlande.</li> </ul>	

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_19_30_31_02
<u>Titre</u>	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 30</i> : L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p> <p><i>Recommandation n° 31</i> : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel :390 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel :280 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de la coopération pour le développement, Service mondial d'information en matière de propriété intellectuelle, Division des défis mondiaux, Division des brevets et Division des questions mondiales de propriété intellectuelle.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 9, 14 et 18 de l'OMPI.</p>

Brève description du projet

La présente proposition de projet a été élaborée sur la base de la proposition de la République de Corée relative aux technologies appropriées, qui figure dans le document CDIP/3/7, et vise à contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée en tant que technologie appropriée pour répondre aux enjeux de développement recensés auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA). Cette proposition de projet traite notamment du "deuxième stade" de cette proposition, énoncé dans le document CDIP/3/7, et fournit un examen des solutions visant à faciliter l'accès aux technologies appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.

Ce projet permettra d'établir des liens avec d'autres projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action pour le développement tout en s'appuyant sur ceux-ci, notamment sur le projet intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" qui fait l'objet de l'annexe III du document CDIP/3/2, par la mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) pour faciliter l'accès à des bases de données sur l'information en matière de brevets et à des revues scientifiques et techniques dans le cadre du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD), ainsi que sur le projet intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets", qui figure dans le document CDIP/4/6 concernant les panoramas de brevets.

Plus concrètement, ce projet vise à aller au-delà du simple fait de fournir un accès aux savoirs en offrant par ailleurs un examen des possibilités de mettre à disposition des populations, des communautés et des organisations qui en ont besoin dans les PMA des technologies appropriées, non seulement en coordonnant l'accès à l'information technique et l'extraction de celle-ci, mais également en veillant à la mise en œuvre concrète de cette technologie par la mise à profit de connaissances techniques appropriées.

Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants seront mis en œuvre dans le cadre du projet :

- a) sélectionner trois PMA pilotes sur la base des demandes reçues;
- b) recenser les questions de développement les plus pressantes pour lesquelles des technologies appropriées pourraient contribuer efficacement à améliorer les conditions de vie;
- c) créer un groupe d'experts nationaux composé de parties prenantes existantes pour demander l'appui de l'OMPI dans l'élaboration de rapports panoramiques techniques à partir de sources d'informations en matière de brevets, ainsi que de sources scientifiques et techniques, afin de recenser les technologies appropriées les plus pertinentes compte tenu des besoins recensés; ce panorama comprendra des informations obtenues auprès

	<p>d'organismes concernés, d'institutions, de centres d'excellence, etc., œuvrant dans ces secteurs du développement et s'appuiera sur ces informations; et</p> <p>d) organiser des programmes de sensibilisation afin de présenter et d'expliquer au niveau local les étapes de la mise en œuvre de la technologie appropriée; ces programmes seraient également liés aux activités en cours à l'OMPI dans ce domaine. Ils seront axés sur les forums de politique générale, la formation de cadres moyens et supérieurs ainsi que sur un programme de perfectionnement professionnel destiné aux personnes travaillant à la mise en œuvre de la technologie appropriée;</p> <p>e) ce groupe d'experts nationaux, en collaboration avec l'organisation internationale ou les organismes concernés, formulera des propositions relatives au projet qui répondent à la mise en œuvre de la technologie recensée. Un consultant aidera le groupe d'experts nationaux à s'acquitter de sa mission;</p> <p>f) la mise en œuvre de la technologie appropriée recensée au moyen de ce projet, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé ou de l'environnement sera planifiée et coordonnée par le groupe d'experts nationaux en collaboration avec les organismes spécialisés concernés ayant l'expérience et les compétences requise, par exemple l'OMS, la FAO, le PNUE et le CCI.</p> <p>Le groupe d'experts nationaux envisagera l'organisation d'une réunion nationale de donateurs afin de financer la mise en œuvre de la technologie appropriée. Il doit établir un rapport sur l'évaluation finale de la mise en œuvre du projet.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Kifle Shenkoru</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Suite au lancement du projet, des progrès ont été accomplis conformément au calendrier envisagé dans le descriptif de projet approuvé. Les activités suivantes ont été menées au Bangladesh, au Népal et en Zambie.</p> <p><u>Recensement de deux questions urgentes de développement pour lesquelles des technologies appropriées pourraient contribuer efficacement à améliorer les conditions de vie.</u></p> <p>Après le recrutement d'experts nationaux, d'un expert international et la création du groupe d'experts nationaux, des consultations ont été menées, dans le cadre de ce groupe, pour recenser les domaines dans lesquels le besoin d'assistance était pressant au Bangladesh, au Népal et en Zambie. Pour ce faire, le groupe d'experts nationaux a organisé une série de consultations au niveau national, auxquelles ont participé les experts nationaux, l'expert international et des représentants de l'OMPI. Il convient de noter que pendant la formation du groupe d'experts nationaux, l'accent a été mis sur la nécessité de représenter les divers secteurs des pays concernés, afin de couvrir un éventail aussi large et complet que possible de préoccupations et de besoins en matière de développement, concernant un maximum de parties prenantes. Les membres du groupe d'experts nationaux représentaient les pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé, des instituts de recherche et de développement, la société civile et des spécialistes du développement, des universitaires, des instituts de promotion de l'innovation du secteur public et des associations de professionnels de la propriété intellectuelle. L'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec le groupe d'experts nationaux, dans tous les pays, pendant la phase de recensement des domaines où une assistance était jugée nécessaire. L'expert international et les experts nationaux (qui sont d'office membres du groupe d'experts nationaux) ont participé activement au recensement des besoins dans chacun des pays concernés.</p> <p><u>Domaines où une assistance est jugée nécessaire au Bangladesh</u></p> <p>Le Gouvernement du Bangladesh a recensé deux domaines dans lesquels des technologies appropriées doivent être trouvées au moyen de l'information technique et scientifique. Ces domaines sont les suivants :</p> <p>a) techniques avancées d'amélioration du sol grâce à un</p>

traitement au ciment et à la chaux sur les terrains faibles et mous;

- b) techniques adéquates pour transformer les déchets urbains en matériaux de remblayage et lutter contre les risques environnementaux;

#### Domaines où une assistance est jugée nécessaire en Zambie

Dans le cadre de ce projet, le Gouvernement de la Zambie a recensé deux domaines dans lesquels des technologies appropriées doivent être trouvées au moyen de l'information technique et scientifique. Ces domaines sont les suivants :

- a) Récupération de l'eau de ruissellement pour l'irrigation à petite échelle.
- b) Distillation solaire de l'eau pour faciliter l'accès à l'eau potable.

#### Domaines où une assistance est jugée nécessaire au Népal

Dans le cadre de ce projet, le Gouvernement du Népal a recensé deux domaines dans lesquels une assistance est jugée nécessaire, à savoir :

- a) Briquetage de biomasse, pour faciliter l'accès à un combustible de substitution respectueux de l'environnement pour la cuisine et le chauffage.
- b) Séchage de la cardamome après récolte, pour améliorer les conditions d'existence des petits agriculteurs et des communautés marginalisées grâce à des activités rémunératrices.

#### Recherche d'informations techniques et scientifiques axées sur les technologies appropriées à partir de bases de données sur les brevets et de bases de données correspondantes

À la demande des gouvernements des pays concernés, l'OMPI, avec le concours de l'expert national et de l'expert international, a mené des recherches approfondies dans les bases de données sur les brevets afin de trouver les documents de brevet les plus pertinents, en concertation avec des pays donateurs et par l'intermédiaire de la Section de l'information en matière de brevets de l'OMPI, en coordination avec la Division pour les pays les moins avancés du Secteur du développement de l'OMPI.

Afin de faciliter les recherches, l'expert international, de même que les experts nationaux du projet dans chacun des PMA, ont eu pour tâche de préparer une demande de recherche contenant une analyse approfondie de l'étendue et de la nature des besoins et du contexte technique associé existant dans le pays, afin de recenser plus facilement les documents de brevet pouvant aider à trouver la

technologie ou le savoir-faire approprié.

L'OMPI a établi et fourni des rapports de recherche, avec des données bibliographiques complètes, sur la base des demandes reçues de chacun des PMA bénéficiaires. Des résultats de recherche ont également été mis à la disposition par les pays et organisations ci-après : Allemagne, Autriche, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Suisse et OEB.

#### Rapports panoramiques techniques

Le rapport panoramique visait à recenser les technologies les plus appropriées pour les secteurs de développement concernés, sur la base des rapports de recherche. Le premier projet de rapport concernant le Bangladesh et la Zambie a été présenté aux membres des groupes d'experts nationaux respectifs pour commentaires et observations. Ce rapport donne une vue détaillée des solutions techniques disponibles dans le système des brevets ainsi qu'une analyse des technologies pertinentes les plus appropriées compte tenu des besoins recensés dans le pays et de la capacité nationale en termes de savoir-faire technique et de renforcement des capacités institutionnelles. L'examen a englobé un certain nombre de consultations avec des membres du groupe d'experts nationaux, l'expert national, l'expert international et des représentants officiels de l'OMPI. Les commentaires sur les rapports panoramiques techniques sont en train d'être communiqués à l'expert international pour que la version finale du rapport soit établie et mise à la disposition des autorités nationales respectives et de l'OMPI pour examen.

#### Élaboration du plan d'action

L'élaboration du rapport panoramique a été suivie de celle du plan d'action afin de créer un cadre pour la mise en œuvre des technologies sélectionnées les plus appropriées. Ce plan d'action est axé sur les technologies les plus appropriées suggérées dans le projet de rapport panoramique technique. Il vise notamment à donner une description détaillée des stratégies de mise en œuvre, du mécanisme de suivi et de surveillance, des ressources nécessaires (ressources humaines, équipement, expertise financière et technique), des recommandations pour la mobilisation des ressources (équipement, finance, personnel), des parties prenantes et des partenaires à l'échelle nationale et internationale. Les plans d'action élaborés par les experts nationaux du Bangladesh, du Népal et de la Zambie sont en cours d'examen.

Ce plan d'action visait notamment à chercher des solutions aux défis ci-après :

- Une vue d'ensemble de la situation politique, économique et sociale du pays, notamment en ce qui concerne les besoins de développement du pays recensés dans le rapport panoramique technique, pour faciliter la compréhension du contexte national du pays dans lequel il est proposé de mettre en œuvre la technologie appropriée. Le plan d'action contient également des informations pratiques présentant un intérêt pour le pays concerné en ce qui

concerne le transfert, l'acquisition et l'utilisation de la technologie appropriée recensée dans les pays bénéficiaires respectifs.

– Un examen des préoccupations concrètes, notamment de l'industrie locale, des ministères et des départements du gouvernement, et des organismes subventionnés par les fonds publics, y compris les établissements d'enseignement supérieur, les entités non gouvernementales, les entreprises, les partenaires internationaux du développement et les organisations intergouvernementales qui pourraient jouer un rôle dans la mise en œuvre de la technologie appropriée dans le pays. Il tient compte de la situation au sein du cadre institutionnel pour ce qui est d'encourager l'innovation et le transfert, l'acquisition, l'utilisation et la gestion de la technologie dans le pays. Il tient compte également de la situation en ce qui concerne les activités menées à l'échelle locale en matière d'inventivité et d'innovation et de l'existence éventuelle de mécanismes politiques pour encourager l'utilisation de l'innovation et de la technologie, en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement à l'échelle nationale. En outre, les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les compétences, notamment dans le domaine des sciences et des technologies, du droit et de la gestion, sont analysés. À cet égard, les politiques pertinentes dans des domaines tels que le développement économique, les sciences et les technologies, la recherche-développement, le développement des exportations, les investissements étrangers, la promotion de l'innovation, l'éducation, etc., ont été prises en considération dans l'élaboration du plan d'action.

– La disponibilité de mécanismes institutionnels permettant de gérer le transfert de technologie et de savoir-faire et de le faciliter, tels que des politiques institutionnelles de gestion de la propriété intellectuelle, des politiques de transfert de technologie, etc.; et

– La disponibilité de mécanismes de financement et leur utilisation dans le domaine du transfert de technologie.

La version finale du projet de plan d'action sera établie après que les recommandations émanant du groupe d'experts nationaux et du groupe de parties prenantes auront été incorporées.

#### Activités nationales pour la mise en œuvre du projet

Compte tenu des progrès réalisés dans le cadre de l'établissement du projet de rapport panoramique, du projet de plan d'action, de la réunion des groupes d'experts nationaux et du forum national multipartite, le projet est passé en phase de consultations formelles à l'échelle nationale concernant la mise en œuvre des technologies appropriées proposées. Ces consultations visaient à examiner la portée du présent projet, c'est-à-dire établir la version finale du rapport panoramique et proposer un plan d'action pour examen par les autorités concernées en vue de la mise en œuvre pratique des technologies proposées.



Exemples de succès  
ou d'effets positifs et  
principaux  
enseignements

Un certain nombre d'éléments ont été considérés comme contribuant de manière positive à la mise en œuvre du projet et à ses retombées.

Ce projet s'appuie fermement sur une approche menée par les pays, ce qui permet d'avancer en douceur à l'échelle nationale vers des étapes importantes, notamment l'établissement du projet de rapport panoramique et du plan d'action. La formation proposée au groupe d'experts nationaux concernant son rôle central dans l'orientation de la mise en œuvre du projet à l'échelle nationale a été très utile à cet égard. La large représentation des parties prenantes nationales au sein du groupe d'experts nationaux a permis de constituer une plate-forme solide et globale pour les discussions et la prise de décisions. Le forum multipartite organisé dans le cadre de la composante de sensibilisation a été très utile, car il a permis d'obtenir le concours de hauts responsables et de dirigeants qui ont pu apprécier l'importance du projet et les avantages qu'il représentait.

Les activités menées en matière de renforcement des capacités dans les différents secteurs pour renforcer la compréhension de la notion de technologie appropriée et de ses retombées positives vis-à-vis des besoins de développement ont été très appréciées. Les parties prenantes nationales se sont montrées vivement intéressées par la notion de technologie appropriée et par la manière dont l'information technique et scientifique pouvait être récupérée, analysée puis exploitée pour être adaptée aux besoins nationaux sous forme de technologie appropriée pouvant apporter des avantages en matière de développement. À cet égard, le représentant du gouvernement a remercié l'OMPI pour son soutien dans la mise en œuvre du projet et a noté que ce dernier était axé sur les principales priorités de développement des pays bénéficiaires, à savoir l'agriculture, la santé, et l'infrastructure énergétique. La composante de renforcement des capacités du projet a tout particulièrement retenu l'attention des représentants du gouvernement, du secteur privé et des personnes impliquées, car c'était la première fois qu'une activité concrète était menée pour renforcer les capacités nationales en ce qui concerne la manière d'exploiter les bases de données sur les informations techniques, scientifiques et en matière de brevets, pour trouver des solutions techniques appropriées qui répondent aux principales priorités de développement national.

Les retombées potentielles du projet en termes de développement dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'infrastructure énergétique mais également dans ceux de la création d'emploi, de l'expansion commerciale et des activités de développement durable et respectueux de l'environnement vont susciter un grand intérêt chez les groupes de parties prenantes concernés. La présence de hauts représentants des milieux universitaires, de chefs d'instituts de recherche-développement du secteur public, de chefs d'organismes nationaux œuvrant dans le domaine de la science et de la technique appliquées, ainsi que de leurs contreparties de l'agence du commerce et du développement, témoignent

	concrètement de l'intérêt suscité par le projet et ses retombées chez les pays bénéficiaires.
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Les secteurs à risque mentionnés dans le document approuvé relatif au projet ont fait l'objet d'un suivi soigneux durant l'exécution des activités liées à ce stade du projet. Cela a permis d'éviter avec succès les risques découlant de la nécessité de coordonner avec efficacité et d'identifier les correspondants locaux au niveau national, la désignation d'experts et la formation du groupe d'experts nationaux. Une étroite coopération et consultation avec les administrations nationales et les membres des missions permanentes des pays bénéficiaires est devenue très utiles dans ce domaine.
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	Tous les principaux résultats escomptés du projet sont en conformité avec la portée et le calendrier d'exécution. Il ne reste plus qu'à terminer les différents rapports et le travail rédactionnel pour présenter le rapport panoramique final et le plan d'action à l'autorité compétente dans les pays bénéficiaires. Un suivi est envisagé avec l'OMPI à cet égard en ce qui concerne la mise en œuvre concrète du plan d'action à l'échelle nationale, si ce suivi est de la compétence de l'OMPI et s'il est demandé par le pays concerné. Comme indiqué clairement dans le descriptif du projet, ce suivi serait de la responsabilité du gouvernement concerné et ne relèverait pas du présent projet.
<u>Calendrier d'exécution</u>	Le projet avance comme prévu (CDIP/5/6 Rev.).
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 31%.
<u>Rapports précédents</u>	Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2011 pour la huitième session du CDIP (voir à l'annexe XV du document CDIP/8/3).

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet<sup>8</sup></u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Groupe d'experts nationaux.	Groupe d'experts créé dans chacun des pays dans les 30 jours à compter du début du projet.	Un groupe d'experts a été créé.	****
Rapport panoramique sur les technologies appropriées.	Rapport panoramique sur les technologies appropriées fourni au gouvernement et à l'OMPI.	Un rapport panoramique sur les technologies appropriées a été établi, examiné, finalisé et fourni au gouvernement du pays concerné.	****
Plan d'action pour mettre en œuvre les technologies appropriées sélectionnées.	Une ou plusieurs technologies appropriées ont été sélectionnées pour être mises en œuvre et un plan d'action a été établi pour mettre en œuvre concrètement le projet dans les six mois à compter du début du projet.	Des technologies appropriées pour chacun des domaines dans lesquels une assistance a été jugée nécessaire ont été sélectionnées par le groupe d'experts nationaux et ont reçu l'aval des parties prenantes nationales en ce qui concerne leur mise en œuvre par les autorités nationales. Un projet de plan d'action concernant chacune de ces technologies appropriées a été établi et examiné par le groupe d'experts nationaux et les parties prenantes nationales dans le cadre de réunions générales à l'échelle nationale et d'un vaste processus de consultation.	****

<sup>8</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet<sup>8</sup></u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Programme de sensibilisation.	Programme de sensibilisation axé sur les secteurs concernés terminé dans un délai de 24 mois à compter du début du projet.	Dans le cadre du programme de sensibilisation, un forum national de haut niveau sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine technologique et des programmes intitulés <i>“Réunions des groupes d'experts nationaux et Forum national multipartite sur la mise en œuvre du projet relatif au Plan d'action de l'OMPI pour le développement : renforcement des capacités en ce qui concerne l'utilisation d'informations techniques et scientifiques en tant que technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés”</i> , a été organisé à Dhaka (Bangladesh) les 16 et 17 juillet 2012.	****

[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_35_37_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 35</i> : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p> <p><i>Recommandation n° 37</i> : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 341 700 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 150 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Juillet 2010
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Division de l'économie et des statistiques; Secteur du développement; Secteur des marques et des dessins et modèles; Secteur des questions mondiales; et Secteur de l'innovation et de la technologie.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 4, 8, 9, 10, 16 et 30 de l'OMPI.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. Il s'agirait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.</p>

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Carsten Fink</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté V.2</i> Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement, des progrès significatifs ont été accomplis dans le cadre des projets relatifs aux études de pays menées au Brésil et au Chili, en ce qui concerne la capacité envisagée en matière de microdonnées sur la propriété intellectuelle, et la phase analytique des projet a déjà été lancée. Les premiers résultats escomptés devraient être obtenus au début de 2013.</p> <p>En outre, quatre études de pays – Chine, Thaïlande et Uruguay – ont été lancées depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement. Des missions d'enquête et des entretiens avec les parties prenantes concernées ont suivi une évaluation des données disponibles et des besoins analytiques des responsables de l'élaboration des politiques dans les différents pays. Des programmes nationaux ont été élaborés et la mise en œuvre de ces programmes a commencé dans les trois cas.</p> <p>Enfin, les consultations sont en cours pour définir la portée d'une étude sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur des techniques de l'information et de la communication en Égypte.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Étant donné que les études ne sont pas encore terminées, il est prématuré d'évaluer l'impact du projet. Toutefois, les réunions organisées en rapport avec les études de pays ont révélé un intérêt marqué pour les travaux envisagés et favorisé par ailleurs un dialogue interne sur la manière dont la propriété intellectuelle influence les résultats économiques.</p> <p>L'un des principaux enseignements tirés est qu'un ensemble hétérogène d'organismes publics est intéressé par des études sur les effets économiques des choix en matière de propriété intellectuelle, notamment sur le commerce, l'économie ou d'autres ministères, offices de propriété intellectuelle, organismes d'innovation et administrations chargées de la concurrence. Assurer l'appropriation complète du travail d'analyse économique nécessite donc une somme d'efforts considérable en termes de coordination entre les organismes concernés.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Au cours de la mise en œuvre du projet ces 12 derniers mois des incertitudes sont apparues en ce qui concerne la qualité des données brutes utilisées pour constituer de nouvelles bases de données statistiques. Dans certains cas, le travail a été plus compliqué que prévu, notamment en ce qui concerne le nettoyage et</p>

	<p>l'harmonisation des noms des déposants dans les données de propriété intellectuelle. Cependant, jusqu'ici, l'élaboration de toutes les bases de données prévues est en bonne voie.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Voir la demande de prolongation du délai d'exécution du projet ci-dessous.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Chaque étude de pays suit un programme de mise en œuvre spécifique élaboré en concertation avec les contreparties et les partenaires de recherche correspondants. Au cours des 12 prochains mois, les activités ci-après sont envisagées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration des bases de données statistiques va être terminée dans le cadre des études de pays du Brésil et du Chili. Sur la base de ces bases de données, les équipes chargées du projet rédigeront des rapports donnant des microrésultats sur l'utilisation de la propriété intellectuelle. Parallèlement, les équipes vont effectuer un certain nombre de recherches empiriques spécifiques sur la politique en matière de propriété intellectuelle et les résultats des entreprises, en établissant des parallèles entre les bases de données statistiques de propriété intellectuelle et d'autres données économiques.</li> <li>- En Uruguay, une étude empirique sur le secteur pharmaceutique et une étude de cas sur la chaîne d'approvisionnement dans le secteur forestier va être poursuivie et menée à terme. Un rapport de faisabilité sur une future étude relative aux industries chargées de la création de contenu audiovisuel sera lancé et mené à terme.</li> <li>- En Thaïlande, des microdonnées sur la propriété intellectuelle – notamment sur les modèles d'utilité – vont être compilées à des fins statistiques. Sur la base de ces données, l'équipe chargée du projet va rédiger un rapport descriptif et entamer une analyse empirique sur les incidences économiques du système des modèles d'utilité de la Thaïlande.</li> <li>- En Chine, en attendant l'officialisation de l'accord de recherche conjointe avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO), l'équipe chargée du projet va compiler des microdonnées de propriété intellectuelle à des fins statistiques et entamer une analyse empirique sur les facteurs déterminants du dépôt de brevets en Chine et à l'étranger.</li> <li>- En Égypte, en attendant la fin des discussions d'orientation, l'équipe chargée du projet va analyser les données de propriété intellectuelle et réaliser une étude économique afin d'examiner le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur des techniques de l'information et de la communication en Égypte.</li> </ul>

<u>Calendrier d'exécution</u>	<p>Globalement, le projet accuse du retard par rapport au calendrier approuvé. Ce retard est dû i) au retard initial pris dans le recrutement d'un administrateur de projet et ii) à un délai plus long que prévu pour que les gouvernements puissent se concerter sur l'orientation générale des études.</p> <p>C'est pourquoi il est demandé une prolongation de six mois – jusqu'à la fin de 2013 – du délai d'exécution du projet. (Voir le calendrier d'exécution révisé ci-dessous). Malgré ce calendrier révisé, qui ne suppose aucun financement supplémentaire, le projet serait tout de même achevé dans cet exercice biennal.</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 40%.
<u>Rapports précédents</u>	Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2011 pour la huitième session du CDIP (voir l'annexe XVI du document CDIP/8/2).



## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet<sup>9</sup></u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Livraison de 6 à 8 études.	Livraison dans les délais des projets de rapport et des rapports définitifs; indicateurs qualitatifs : retour d'information des experts externes et des parties prenantes au niveau local.	Prématuré à ce stade.	NE
Ateliers au niveau local.	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation des ateliers.	Prématuré à ce stade.	NE
Colloque de recherche économique.	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation des ateliers.	Prématuré à ce stade.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences économiques des politiques de propriété intellectuelle et décisions en meilleure connaissance de cause.	Participation de haut niveau aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude; mentions des études dans des documents de politique générale et des articles de presse; nombre de citations dans des travaux de recherche ultérieurs; utilisation des bases de données créées dans le cadre de ce projet.	Prématuré à ce stade.	NE

<sup>9</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Annexe 1 – CALENDRIER D'EXÉCUTION RÉVISÉ

ACTIVITÉ	TRIMESTRES													
	2010		2011				2012				2013			
	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Création des capacités de mise en œuvre	X	X												
Lancement de la 1 <sup>ère</sup> série d'études (BR et CL)		X		X										
Lancement de la 2 <sup>e</sup> série d'études (UY et EG)			X			X								
Lancement de la 3 <sup>e</sup> série d'études (CN et TH)					X			X						
Atelier concernant la première série d'études						X				X				
Atelier concernant la deuxième série d'études							X						X	
Atelier concernant la troisième série d'études									X				X	
Atelier concernant la quatrième série d'études											X		X	
Finalisation de la publication												X		X
Colloque												X	X	
<b>CALENDRIER D'EXAMEN</b>														
Examen des projets d'études par les experts externes					X	X		X		X	X	X		
Rapport final d'auto-évaluation												X		X

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_19_25_26_28_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI</p> <p><i>Recommandation n° 25</i> : Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</p> <p><i>Recommandation n° 26</i> : Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.</p> <p><i>Recommandation n° 28</i> : Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 983 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 598 000 francs suisses.</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	27 mois

<p><u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u></p>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie; Division des défis mondiaux et Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>Projet sur la structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales</p> <p>Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10 et 18 de l'OMPI</p>
<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Ce projet comprendra une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle pouvant promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie, ainsi que faciliter l'accès à la technologie en faveur du développement, au profit notamment des pays en développement, y compris des PMA.</p> <p>Le projet se composera de cinq volets devant mener progressivement à l'adoption d'une liste de propositions, de recommandations et de mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie.</p> <p>Le projet comprendra les activités suivantes : i) l'organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie, dont les critères de participation et le mandat seront définis par les États membres; ii) la réalisation d'un certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut niveau; iii) l'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" afin d'analyser les besoins dans le domaine du transfert de technologie et formuler des propositions concernant la liste susmentionnée de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie. Les critères de composition et le mandat de ce forum de haut niveau seront déterminés par les États membres; iv) la création d'un forum sur le Web intitulé "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs"; et v) l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale. Mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comportant deux éléments : un site Web contenant des informations sur les études réalisées et des propositions relatives aux éventuels instruments de propriété intellectuelle; et un forum sur le Web destiné à la réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle; et vi) l'incorporation des recommandations résultantes dans les programmes pertinents de l'OMPI après approbation par les États membres.</p>

<u>Chef de projet</u>	M. Matthew RAINEY
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p>
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Un document relatif au projet a été soumis, contenant un budget et un calendrier révisés ainsi qu'une description détaillée des éléments suivants : une section introductive décrivant la genèse et contenant une définition du transfert de technologie avec les principaux objectifs du projet, un examen approfondi de la littérature sur les travaux en cours à l'OMPI et les travaux réalisés par d'autres organisations dans le domaine du transfert de technologie ainsi qu'une description des études et études de cas nécessaires et les équipes de consultants proposées et une description détaillée des étapes, des calendrier et de coûts budgétaires.</p> <p>En outre, les premières consultations régionales sur le transfert de technologie ont été menées à Singapour pour la région Asie les 16 et 17 juillet 2012.</p>
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	À ce stade initial de l'exécution du projet, aucun obstacle majeur à mentionner.
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	<p>Les mesures à prendre consisteront à organiser les quatre réunions de consultation régionales restantes, à lancer le travail relatif aux études réalisées par des consultants externes et à lancer sur le Web le forum créé et actualisé par un consultant de l'OMPI spécialisé dans l'informatique. Après les consultations régionales, un forum d'experts sera organisé pour examiner les recommandations et les propositions découlant du projet jusqu'à présent et pour formuler de nouvelles propositions quant à des mesures de suivi.</p>

<u>Calendrier d'exécution</u>	La deuxième réunion de consultation régionale se tiendra à Alger pour la région Afrique/Moyen Orient conformément au calendrier établi pour le dernier trimestre de 2012.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 17%.
<u>Rapports précédents</u>	Pages 1 à 7 de l'annexe XVII du document CDIP/8/2.

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> <sup>10</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Document relatif au projet.	Projet de document prêt dans un délai de trois mois après approbation du projet, en consultation avec les États membres.	Rédaction du projet de document terminée et révisée en mai 2012.	****
Organisation de réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie.	Réunions organisées dans un délai de trois mois après la conclusion du document relatif au projet : - Retour d'information de la part des participants; et - Observations émanant des consultations des États membres.	Une réunion sur cinq terminée Prématuré à ce stade.	NE
Études, études de cas et analyses.	Réalisation des études et des analyses, selon le calendrier et les critères prescrits dans le mandat.	Prématuré à ce stade.	NE

<sup>10</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> <sup>11</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Organisation d'un forum d'experts de haut niveau.	Forum d'experts de haut niveau organisé dans un délai de six mois après la fin des études : - Taux d'activité élevé pour le forum; - Retour d'information positif, de la part des participants, sur le document de fond et les études; et - Forum aboutissant à l'adoption d'une liste de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie après consultations avec les États membres.	Prématuré à ce stade.	NE
Création et utilisation d'un forum sur le Web.	- Mise en service du forum sur le Web à un stade précoce; - Nombre d'utilisateurs et retour d'information sur la qualité du forum de la part des utilisateurs; et - Compilation et analyse des débats publics sur le forum électronique.	Prématuré à ce stade.	NE
Renforcement des activités actuelles de l'OMPI visant à améliorer l'accès au savoir et à la technologie.	Incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.	Prématuré à ce stade.	NE

<sup>11</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.



<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Étude de nouvelles solutions permettant de renforcer la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle, compréhension accrue des initiatives ou des politiques de propriété intellectuelle pouvant servir à améliorer le transfert de technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Retour d'information de la part du comité quant à la mesure dans laquelle la compréhension des questions a été accrue et les objectifs du projet ont été atteints;</li> <li>– Adoption et utilisation concrète par les États membres de la liste des propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie;</li> <li>– Retour d'information sur le contenu de la part des utilisateurs via le forum sur le Web et les questionnaires d'évaluation;</li> <li>– Utilisation générale de ce support par les pays en développement et les PMA.</li> </ul>	<p>Prématuré à ce stade.</p>	<p>NE</p>

[L'annexe IX suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_36
<u>Titre</u>	Projet relatif aux partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 36 (groupe D) : Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouvert tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.</i>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 734 000 francs suisses  Dépenses de personnel : 161 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Section de l'innovation et du transfert de technologie, Secteur de l'innovation et de la technologie;  Division de l'économie et des statistiques.  Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 16 et 18 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	<p>Les projets de partenariat ouvert font intervenir des solutions novatrices élaborées par des inventeurs et des personnes qui cherchent à résoudre les problèmes du monde entier grâce à l'échange de pratiques recommandées dans ce domaine entre plusieurs entités.</p> <p>À cet égard, le présent projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. L'innovation en partenariat ouvert peut être définie comme l'osmose et l'osmose inverse des savoirs à travers la membrane poreuse séparant une organisation ou une communauté de son environnement. Des mesures en faveur de l'innovation en partenariat ouvert peuvent être prises dans</p>

le cadre d'un large éventail d'accords. Ces derniers peuvent porter sur des modèles plus traditionnels tels que la concession de licences (par exemple, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles industriels et des secrets d'affaires), la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement, les coentreprises et les communautés de brevets. D'autres options ont trait à des tendances fondées sur l'Internet, dans lesquelles le client suscite la création volontaire et collective de solutions complexes par des méthodes telles que l'externalisation à grande échelle (*crowd sourcing*), les concours d'idées, les *Creative Commons*, les logiciels libres et les encyclopédies en ligne. Le présent projet vise à cartographier ou examiner les initiatives de partenariat ouvert typiques existant actuellement, ainsi que leurs rapports avec les modèles de propriété intellectuelle à travers une étude analytique-taxonomie. À la suite d'un échange de vues et de pratiques recommandées entre les États membres et entre les experts, l'étude évaluera les avantages et les inconvénients des projets existants et les enseignements à en tirer. Afin de favoriser un échange et une diffusion d'informations et de données d'expérience les plus larges possibles entre toutes les parties prenantes, le projet propose la création d'une plate-forme interactive sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Le projet consiste en des propositions relatives à l'élaboration d'une plate-forme interactive pour l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, ainsi sur les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le terme "plate-forme interactive" désigne un portail numérique à double entrée comportant un site Web et un forum sur le Web. Le site Web (fonction "Envoi") servira de dispositif intelligent de centralisation permettant d'envoyer des informations sur les études et données d'expérience relatives aux projets de partenariat ouvert et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le forum sur le Web (fonction "Réception") servira de moyen de réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Le projet comporte plusieurs volets, à savoir : i) élaborer une étude analytique-taxonomie visant à cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives en matière de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels elles sont respectivement fondées; ii) organiser une réunion des États membres à participation non limitée en vue de favoriser un débat constructif sur l'essence, la logique et les différentes étapes de la démarche suivie; iii) organiser une réunion d'experts aux fins de l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, le projet de la Commission européenne dénommé *Open Living Labs*, les propositions de prix présentées par les gouvernements du Bangladesh, de la Barbade, de la Bolivie (État plurinational de) et du Suriname au groupe d'experts du financement de la recherche-développement de l'OMS ainsi que d'autres expériences

	<p>menées par des entreprises privées telles que InnoCentive, le Merck Gene Index et Natura; iv) réaliser une étude d'évaluation approfondie établissant les avantages et les inconvénients des projets existants en exploitant les modèles de propriété intellectuelle spécifiques permettant de créer des environnements de partenariat ouvert fructueux; v) mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comportant deux éléments : un site Web contenant des informations sur les études réalisées et des propositions relatives aux éventuels instruments de propriété intellectuelle; et un forum sur le Web destiné à la réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle; vi) incorporer les recommandations dans les programmes pertinents de l'OMPI après approbation des États membres.</p>
--	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Ali Jazairy</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public</p> <p><i>Résultat escompté VII.3</i> Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>La première étape du projet, qui consistait en l'élaboration d'une étude analytique-taxonomie portant sur les projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle, avait été menée à bien par une équipe d'experts de l'Imperial College et de la Stanford University/ESMT de Berlin. Cette étude tenait compte des commentaires formulés par les membres et les observateurs du CDIP <a href="http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_8/cdip_8_inf_7_rev.pdf">http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_8/cdip_8_inf_7_rev.pdf</a>). Elle comprenait un examen complet des études et documents pertinents existants sur le thème de l'innovation ouverte. Elle avait pour objectif de cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives relatives aux partenariats ouverts et aux modèles de propriété intellectuelle respectifs sur lesquels elles se basaient. Enfin, l'étude contenait un certain nombre de recommandations qui seront utiles pour l'élaboration de l'étude d'évaluation approfondie.</p> <p>Par ailleurs, la deuxième étape du projet, qui consistait en l'organisation de réunions à participation non limitée avec les États membres, a aussi été achevée. Elle prévoyait une manifestation informelle en marge de la neuvième session du CDIP le 11 mai 2012 ainsi qu'une réunion officielle de l'OMPI le 18 juin 2012 (<a href="http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=26782">http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=26782</a>). Ont participé à cette dernière réunion des experts de l'Imperial College de Londres, de la Mission permanente de la Bolivie (État plurinational de) auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, du Centre Sud et de l'Université de Genève. La réunion a été suivie par une vingtaine de participants, avec des délégués des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de sept pays suivants : Algérie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Canada, Colombie, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du); ainsi que des trois ONG ci-après : Drugs for Neglected Diseases Initiative (DNDi), Knowledge Ecology International (KEI) et Médecins sans frontières (MSF).</p>

	<p>Les États membres avaient demandé un processus d'examen approfondi de l'étude après son achèvement en octobre 2011 et la présentation d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux à la huitième session du CDIP, complétée par une réunion organisée en parallèle le 15 novembre 2011, ce qui s'est traduit par un léger retard (de quatre mois) par rapport au calendrier de mise en œuvre.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Le projet suscite l'intérêt des États membres et des observateurs du CDIP. Les auteurs de l'étude ont recueilli de précieuses contributions de la part des États membres et de la société civile en vue de la prochaine phase du projet.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>La réunion d'experts se tiendra au siège de l'OMPI (salle A) les 22 et 23 janvier 2013 (c'est-à-dire, six mois après l'achèvement de la réunion à composition non limitée) en vue d'échanger des vues sur les pratiques recommandées en matière de projets de partenariat ouvert pour les entreprises publiques et privées.</p> <p>L'expert de l'Imperial College a également constitué une équipe parmi les membres des facultés d'informatique et de commerce et a commencé à apporter son aide pour l'élaboration de l'outil en ligne dans le cadre du projet.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Bien que le calendrier d'exécution ait été légèrement affecté par le processus de révision de l'étude, le Secrétariat prévoit qu'il sera possible de rattraper ce retard en lançant l'élaboration du portail et de l'étude d'évaluation approfondie au mois d'octobre 2012, empiétant quelque peu sur la réunion d'experts.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 10%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2011 pour la huitième session du CDIP (voir l'annexe XVIII du document CDIP/8/2).</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> <sup>12</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Étude analytique-taxonomie.	Version préliminaire de l'étude analytique mise à disposition dans un délai de six mois à compter de l'approbation du projet.	Projet d'étude achevé en octobre 2011 et présenté à la huitième session du CDIP. Commentaires des États membres et des observateurs incorporés dans l'étude finale pour le mois de mars 2012.	****
Organisation d'une réunion à participation non limitée avec les États membres.	Organisation de la réunion dans un délai de trois mois à partir de l'achèvement de l'étude analytique; les délibérations seront axées sur l'essence et les étapes logiques de la mise en œuvre des projets d'innovation en partenariat ouvert, ainsi que sur les résultats, les jalons du projet et les solutions; a) consensus des États membres sur la voie à suivre; b) 60% de retours d'information positifs émanant des participants sur la mise en œuvre du projet (selon les questionnaires d'évaluation) :	Réunions à participation non limitée avec les États membres organisées trois mois après l'achèvement de l'étude, dont une réunion informelle en marge de la neuvième session du CDIP le 11 mai 2012 et une réunion officielle de l'OMPI le 18 juin 2012. Cette dernière réunion a mis en présence une vingtaine de participants dont les délégués des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies de sept pays et de trois ONG. Les délégués ont évalué le projet de manière positive et sont convenus de la suite à donner.	****

<sup>12</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> <sup>13</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Organisation d'une réunion d'experts.	Tenue de la réunion dans un délai de six mois à partir de l'organisation de la réunion avec les États membres; pendant les délibérations, l'accent sera mis sur les pratiques recommandées des organismes tant publics que privés en ce qui concerne les projets de partenariat ouvert; 70% de retours d'information positifs émanant des participants sur l'utilité de la réunion eu égard à l'échange de données d'expérience.	Prématuré à ce stade. La réunion d'experts se tiendra au siège de l'OMPI dans les six mois suivant l'achèvement de la réunion à participation non limitée.	NE
Étude d'évaluation.	Étude d'évaluation approfondie achevée dans un délai de six mois à compter de la tenue de la réunion d'experts. L'objectif de cette activité est de déterminer les avantages et les inconvénients des projets existants et de recenser les enseignements tirés de chaque initiative de partenariat ouvert.	Prématuré à ce stade.	NE
Plate-forme interactive.	Portail numérique fonctionnel dans un délai de six mois après l'achèvement de l'étude d'évaluation approfondie; a) utilisation sur une grande échelle et de façon régulière du site Web et du forum sur le Web par les utilisateurs, en particulier dans les pays en développement;	Prématuré à ce stade.	NE

<sup>13</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.



	b) 55% de retours d'information positifs émanant des utilisateurs sur l'utilité de la plate-forme (selon les questionnaires en ligne).		
--	--	--	--

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) <sup>14</sup>	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Appui aux activités de l'OMPI visant à stimuler l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert.	Examen des recommandations découlant du projet aux fins de leur incorporation dans les programmes connexes de l'OMPI après approbation des États membres dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la plate-forme interactive.	Prématuré à ce stade.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Créer une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.	Plus grande sensibilisation, meilleure prise en considération des données d'expérience et pratiques recommandées et de l'application pratique des instruments de propriété intellectuelle et du matériel de formation dans la plate-forme interactive aux fins de la création et de la mise en œuvre des projets de partenariat ouvert, et retours d'information émanant du comité indiquant dans quelle mesure la compréhension de ces	Prématuré à ce stade.	NE

<sup>14</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	<p>questions a été renforcée et l'objectif du projet a été atteint :</p> <p>a) Nombre d'utilisateurs du site Web et de visites par pays/région;</p> <p>b) Nombre d'utilisateurs du forum sur le Web échangeant des données d'expérience sur les environnements de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle;</p> <p>c) Demande accrue de formation dispensée par l'OMPI sur l'innovation en partenariat ouvert sur la base du contenu du portail; et</p> <p>d) Nombre accru de projets communs initiés dans le cadre de l'innovation ouverte.</p>		

[L'annexe X suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_16_20_02
<u>Titre</u>	Brevets et domaine public
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 16</i> : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p> <p><i>Recommandation n° 20</i> : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 50 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	1 <sup>er</sup> avril 2012
<u>Durée du projet</u>	15 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie (programme 1)</p> <p>Liens avec les programmes 8, 9,10 et 16 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet consiste à examiner et à étudier les éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets. Il complétera les conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01 et constituera une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 16 et 20.</p>

<u>Chef de projet</u>	M. Philippe Baechtold
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté VII.1</i> Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale.
<u>État d'avancement du projet</u>	Une étude est en préparation, qui visera notamment à améliorer la compréhension de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible. Cette étude est élaborée par un expert externe.
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	s.o.
<u>Risques et atténuation des risques</u>	s.o.
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	s.o.
<u>Mesures à prendre</u>	L'étude devrait être disponible en avril 2013.
<u>Calendrier d'exécution</u>	Le projet avance selon le calendrier initialement prévu.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 0%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> <sup>15</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public.	Achèvement de l'étude conformément au calendrier et au cahier des charges établis en vue de sa présentation au CDIP; et Commentaires des États membres concernant l'enquête lors de sa présentation au CDIP.	Pas encore disponibles.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible.	Commentaires des États membres sur la mesure dans laquelle les résultats ont répondu à leurs préoccupations.	Pas encore disponibles.	NE

[L'annexe XI suit]

<sup>15</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_1_10_11_13_19_25_32_01
<u>Titre</u>	Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p>1, 10, 11, 13, 19, 25, 32 :</p> <p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 11</i> : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 13</i> : L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.</p> <p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p>

	<p><i>Recommandation n° 25</i> : Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</p> <p><i>Recommandation n° 32</i> : Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 755 460 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 202 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Avril 2012
<u>Durée du projet</u>	24 mois (première phase)
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur du développement (programme 9)</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 18 et 30 de l'OMPI.</p> <p>Liens avec les projets ci-après du Plan d'action pour le développement : DA_05_01, DA_08_01, DA_09_01, DA_10_05, DA_7_23_32_01 et DA_35_37_01, DA_19_25_26_28_01.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Ce projet vise à optimiser les résultats de la mise en œuvre de certaines recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. À cette fin, d'une part il complète et renforce, les projets déjà élaborés au titre des recommandations n<sup>os</sup> 10, 19, 25 et 32 et, d'autre part, il concrétise les recommandations n<sup>os</sup> 1, 11 et 13.</p> <p>En vue d'atteindre les objectifs fixés, le projet s'attache à trouver le moyen de canaliser les efforts déployés par différents acteurs en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le projet vise à obtenir des résultats tangibles dans les domaines ci-après dans les pays en développement et les PMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion d'une assistance juridico-technique en matière de propriété intellectuelle axée sur le développement (recommandations n<sup>os</sup> 1, 13);</li> <li>- renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle (recommandation n° 10);</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- renforcement des capacités d'innovation nationales (recommandation n° 11);</li><li>- accès et diffusion facilités du savoir et de la technologie, ainsi que l'utilisation des éléments de flexibilité en matière de propriété intellectuelle (recommandations n<sup>os</sup> 19, 25); et</li><li>- compréhension du lien entre propriété intellectuelle et politiques en matière de concurrence (recommandation n° 32).</li></ul>
--	---



<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté III.6</i> Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Conformément à la stratégie de mise en œuvre du projet, le Secrétariat de l'OMPI a entrepris les activités ci-après :</p> <p>3. Organisation de la première Réunion interrégionale sur la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, aux ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore et au droit d'auteur et aux droits connexes :</p> <p>Organisée en coopération avec le Gouvernement brésilien, et en particulier le Ministère des relations extérieures, la première Réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement s'est tenue à Brasilia du 8 au 10 août 2012.</p> <p>Ouverte aux décideurs, aux fonctionnaires nationaux, aux représentants d'offices de propriété intellectuelle et des organisations gouvernementales régionales et internationales des pays en développement et des PMA, ainsi qu'aux autres États membres intéressés, la réunion visait à stimuler le partage de données d'expérience sur les questions relatives à la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, de ressources génétiques, de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles et de droit d'auteur et de droits connexes. Conformément au cahier des charges du projet, il s'agissait essentiellement d'établir une instance de discussion, de partage de connaissances et de diffusion de pratiques recommandées et de données d'expérience parmi les pays en développement et les PMA.</p> <p>D'une durée de trois jours, la réunion a attiré 32 pays en développement et parmi les moins avancés, ainsi qu'un certain nombre de pays développés et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales. Des experts renommés de pays en développement ainsi que de pays de la CEI ont participé à cet événement. Au total, plus d'une centaine de participants ont assisté à la réunion. Diffusés en direct sur le Web, tous les débats ont été enregistrés et mis à disposition sur le site Web de l'OMPI à l'intention de tous les États membres et des autres parties intéressées. Un rapport sur la réunion a également été établi et distribué aux États membres pour information.</p> <p>4. Introduction de nouvelles fonctions dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle</p>

(IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) et conception d'une page Web de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud :

Des contacts préliminaires ont été pris avec la Division des projets spéciaux de l'OMPI, et en particulier les concepteurs des bases de données IP-TAD et IP-DMD et de la liste des consultants de l'OMPI, afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour l'introduction de nouvelles fonctions concernant la coopération Sud-Sud. D'autres contacts ont été pris avec la Division de la communication de l'OMPI pour l'élaboration d'une page Web de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud qui servira de guichet unique pour l'accès à toutes les activités dans le domaine de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle. Sur la base de ces contacts préliminaires, il a été convenu que la meilleure façon de procéder consisterait à examiner tout d'abord la question de la conception et du contenu de la page Web, qui devrait être étroitement liée à l'élaboration des fonctions requises dans le descriptif de projet. à cet égard, il convient de noter que le Secrétariat a entrepris de passer en revue les plates-formes Sud-Sud, y compris les pages Web dédiées du Groupe spécial des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Programmes des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

5. Désignation d'un coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du Secrétariat de l'OMPI :

Ainsi qu'il est indiqué dans le descriptif de projet, l'objectif d'un coordonnateur de la coopération Sud-Sud à l'OMPI est d'établir des liens et avec le Groupe spécial des Nations Unies et de suivre l'évolution des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies dans ce domaine.

À cet égard, il convient de noter que le Secrétariat de l'OMPI a participé à la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud tenue à New-York du 22 au 25 mai 2012. La participation de l'OMPI à cet événement visait les objectifs suivants :

- a. réunir des informations utiles sur l'état actuel de la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies et d'autres initiatives prises dans ce domaine aux niveaux national, régional et international;
- b. porter à l'attention du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud le fait que l'OMPI avait lancé une initiative Sud-Sud dans le cadre de l'adoption du projet du Plan d'action pour le développement; et
- c. établir des liens avec le Groupe spécial des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et recenser les possibilités de collaboration en vue de renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Exemples de succès  
ou d'effets positifs et  
principaux  
enseignements

À ce stade précoce de la mise en œuvre du projet, il n'est pas encore possible de tirer des enseignements significatifs. Toutefois, sur la base des questionnaires d'évaluation distribués aux participants à l'issue de la première Réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud tenue à Brasilia, des statistiques intéressantes peuvent être communiquées (les informations ci-dessous se fondent sur l'analyse des 47 questionnaires complétés) :

- a. Plus de 89% des participants ont gardé une impression globale de la réunion bonne, très bonne ou excellente (47% la jugeant très bonne ou excellente).
- b. En ce qui concerne les trois thèmes examinés, plus de 80% des participants étaient satisfaits, très satisfaits ou totalement satisfaits de l'examen des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (dont 37% de participants très satisfaits ou totalement satisfaits); 87% des participants étaient satisfaits, très satisfaits ou totalement satisfaits des discussions sur les institutions de propriété intellectuelle (dont 37% de participants très satisfaits ou totalement satisfaits); et plus de 93% des participants étaient satisfaits, très satisfaits ou totalement satisfaits du débat relatif aux droits d'auteur et aux droits connexes (dont plus de 39% de participants satisfaits ou totalement satisfaits).
- c. À la question de savoir si les participants étaient satisfaits du fait que la réunion ait permis d'atteindre l'objectif principal fixé conformément au descriptif du projet, c'est-à-dire "de favoriser le partage de données d'expérience nationales, y compris sur le plan historique, et d'informations sur le processus d'élaboration de politiques et de législations nationales de propriété intellectuelle et leur mise en œuvre, ainsi que l'utilisation des éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle", 80% des personnes interrogées ont répondu qu'elles étaient satisfaites, très satisfaites ou totalement satisfaites, et plus de 35% d'entre elles étaient très satisfaites ou totalement satisfaites.
- d. Dans le questionnaire, il était également demandé si les contacts établis à l'occasion de la réunion seraient utiles pour faciliter la création de réseaux et la collaboration dans le cadre de leurs activités professionnelles. À cette question, 87% des personnes interrogées ont répondu par la positive.
- e. Enfin, un certain nombre de participants ont souligné le fait que, en raison du programme très chargé, ils n'avaient pas eu suffisamment de temps à disposition pour participer ou échanger. Cette question sera prise en considération dans l'organisation de réunions ultérieures dans le cadre de ce projet.

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>s.o.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>s.o.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Les activités devant être menées entre septembre 2012 et avril 2013 sont les suivantes :</p> <p>Le 28 septembre 2012, le Secrétariat convoquera la première conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement et fournira des indications sur les prochaines réunions et conférences qui seront organisées dans le cadre du projet relatif au Plan d'action pour le développement.</p> <p>Au printemps 2013, le Secrétariat organisera la deuxième réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud qui sera axée sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et l'application des droits.</p> <p>En ce qui concerne l'élaboration d'une page Web sur la coopération Sud-Sud, la mise en place de nouvelles fonctionnalités dans les bases de données IP-DMD et IP-TAD, et la création d'un réseau interactif pour les principales parties prenantes dans les pays en développement et les PMA dans le cadre de la page Web y relative, visant à encourager la création de liens institutionnels, de projets de recherche en collaboration, et à faciliter l'accès au savoir et le transfert de technologie, le Secrétariat établira un questionnaire qui sera diffusé à tous les pays en développement et à tous les PMA en temps voulu. Ce questionnaire servira à collecter des informations utiles initiales pour enrichir la page Web.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Selon le calendrier d'exécution, la première réunion interrégionale devait se tenir au printemps 2012. Compte tenu du déploiement tardif du personnel nécessaire au projet, la première réunion a été repoussée et s'est tenue en août 2012.</p> <p>En ce qui concerne les autres activités prévues dans le cadre de ce projet, le calendrier est respecté et toutes les activités devraient être menées à terme dans le calendrier prévu.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 13%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.</p>

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet<sup>16</sup></u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conférences annuelles et réunions interrégionales.	Niveau de participation. Retours d'information des participants au moyen d'un questionnaire.	32 pays en développement et PMA ont pris part à la première réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement, soit plus de 100 participants au total, y compris de pays en développement et d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales régionales ou internationales.  Après examen de 47 questionnaires d'évaluation remplis, les chiffres indiquent un niveau de satisfaction et de succès élevé.	**
Activités Sud-Sud de formation et de renforcement des capacités.	Nouvelles fonctions ajoutées dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD).	Travaux en cours.	**

<sup>16</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> <sup>16</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Statistiques sur l'utilisation du dispositif de mise en parallèle et nombre de voyages ou missions d'échange parmi les pays en développement et les PMA.		
Faire davantage appel, dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, à des experts et au partage de données d'expérience provenant de pays en développement et de PMA.	Rapports périodiques annuels et examen de la liste de consultants de l'OMPI afin d'évaluer le recours accru à des consultants provenant de pays en développement et de PMA.	Travaux en cours.	**
Page Web sur le site de l'OMPI consacrée à la coopération Sud-Sud.	Page Web créée. Retours d'information des utilisateurs et statistiques sur la consultation de la page Web.	Travaux en cours.	**
Portail Web interactif/réseau virtuel.	Portail Web interactif/réseau virtuel créés.  Retours d'information des utilisateurs et statistiques sur l'utilisation du réseau virtuel, et évaluation qualitative demandée aux participants et résultats sous forme d'interaction en partenariat.	Travaux en cours.	**
Coordonnateur de la coopération Sud-Sud.	Désignation d'un coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du Secrétariat de l'OMPI.	Conformément à l'objectif du coordonnateur qui est de créer des liens et de se coordonner avec l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud,	**

<u>Résultats du projet</u> <sup>16</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Rapports périodiques présentés par le coordonnateur aux États membres.	des liens ont été créés par le personnel chargé du projet et le chef de projet est le coordonnateur actuel pour les questions relatives à la coopération Sud-Sud à l'OMPI.	

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de sa contribution potentielle au développement dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Recensement des priorités et des besoins spécifiques des pays en développement et des PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement, y compris l'établissement de normes aux niveaux national, régional et international.</p> <p>Adoption dans le Sud de politiques de propriété intellectuelle nationales et régionales élaborées en connaissance de cause et tenant compte du contexte socioéconomique.</p>	<p>Incidence sur les pratiques dans les États membres, y compris sur l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales en matière de propriété intellectuelle et sur sa mise en œuvre, et sur l'utilisation des éléments de flexibilité (questionnaire d'enquête).</p> <p>Statistiques sur l'utilisation du dispositif de mise en parallèle.</p> <p>Statistiques et retours d'information sur la consultation de la page Web.</p> <p>Statistiques et retours d'information sur l'utilisation du réseau virtuel.</p> <p>Statistiques sur le recours à des consultants provenant de pays en développement et de PMA.</p>	<p>Il est trop tôt pour mesurer les incidences des objectifs du projet.</p> <p>Des statistiques pertinentes seront fournies à une étape ultérieure de la mise en œuvre du projet.</p>	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Meilleure protection des créations nationales et stimulation de l'innovation dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Promotion du transfert et de la diffusion de la technologie.</p> <p>Renforcement de l'infrastructure et des capacités des pays en développement et des PMA s'agissant d'utiliser le plus efficacement possible la propriété intellectuelle au service du développement compte tenu de leur situation socioéconomique et de leurs différents niveaux de développement.</p> <p>Renforcement de la capacité des pays en développement et des PMA à partager leurs savoirs et leurs données d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement.</p>			

[L'annexe XII suit]



RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_39_40_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 39</i> : Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.</p> <p><i>Recommandation n° 40</i> : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 150 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 189 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Programmes 1, 8, 12, 18.</p> <p>Projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique.</p>

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>La mobilité internationale des travailleurs qualifiés et le phénomène associé de la diffusion internationale des connaissances, de l'innovation nationale et de la fuite des cerveaux ou du gain de compétences sont des défis de développement importants. Leurs liens avec les politiques de propriété intellectuelle et la protection de la propriété intellectuelle sont cependant mal connus. Le présent projet vise à approfondir les connaissances sur ces questions au moyen de deux activités principales. La première consiste à cartographier la mobilité internationale des travailleurs du savoir en utilisant les statistiques relatives à la propriété intellectuelle, c'est-à-dire les brevets. L'objectif principal de cette tâche est d'obtenir plusieurs indicateurs de la mobilité internationale des travailleurs du savoir et de mesurer la fuite des cerveaux, et de comparer les valeurs obtenues aux mesures relatives à la mobilité d'autres travailleurs qualifiés. Évaluer la pertinence de l'utilisation de données sur les brevets pour cet exercice fait partie intégrante du projet. La deuxième tâche consiste à organiser un atelier international pour discuter des principales conclusions de l'exercice de cartographie, encourager un débat sur les liens possibles entre l'exode des travailleurs du savoir et la fuite des cerveaux associée, d'une part, et la protection de la propriété intellectuelle, la diffusion internationale des connaissances, l'innovation et le développement, d'autre part, et à élaborer un futur programme de recherche.</p>
---	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Carsten Fink</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté : III.6</i> Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>La cartographie des inventeurs avec un fond migratoire est en bonne voie. Jusqu'à présent, des données pertinentes ont été rassemblées et des indicateurs préliminaires ont été établis compte tenu de la littérature antérieure sur la migration et la fuite des cerveaux.</p> <p>En outre, nous avons fait des progrès significatifs dans l'organisation de l'atelier international, prévu pour avril 2013. Nous avons recensé les principaux thèmes de l'atelier et identifié les principaux experts en la matière pour chacun de ces thèmes. En particulier, les thèmes suivants sont envisagés pour l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La mobilité internationale des travailleurs du savoir et la fuite des cerveaux associée.</li> <li>– Utilisation de données de propriété intellectuelle pour l'analyse économique et pour le suivi des habitudes migratoires des inventeurs.</li> <li>– Protection de la propriété intellectuelle et mobilité internationale des compétences.</li> <li>– Réseaux de la diaspora, flux des connaissances et fuite des cerveaux.</li> <li>– Entrepreneurs immigrants, entrepreneurs rapatriés et innovation.</li> <li>– La propriété intellectuelle et la mobilité internationale des compétences : perspective africaine.</li> </ul>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>L'exercice de cartographie étant encore à la phase initiale et l'atelier n'ayant pas encore eu lieu, il est trop tôt pour évaluer l'impact global du projet. Cependant, des experts compétents dans le domaine et d'autres organisations internationales nous ont fait part de leur grand intérêt pour ce projet.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>L'un des principaux risques a été la richesse des données sur les brevets en ce qui concerne les informations sur le lieu de résidence des inventeurs et leur nationalité, nécessaires pour identifier les inventeurs avec un fond migratoire. Bien que les données sur le PCT disponibles ne fournissent pas des informations complètes, il est maintenant clair que l'on dispose de données suffisamment complètes pour une analyse approfondie. Le risque lié aux données a ainsi été atténué.</p>

<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	<p>Au cours des six prochains mois, les activités suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– <u>Exercice de cartographie</u> : un premier projet sera achevé et un retour d'information sur les résultats préliminaires sera demandé auprès d'experts migratoires pertinent.</li><li>– <u>Atelier</u> : le programme de l'atelier sera finalisé et les experts concernés seront invités à préparer des documents courts destinés à stimuler et éclairer les discussions durant l'atelier. L'atelier aura lieu dans la seconde moitié du mois d'avril 2013. Peu après, un programme de recherche sera élaboré sur la base des discussions de l'atelier.</li></ul>
<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution du projet est conforme à son calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 19%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet<sup>17</sup></u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Rapport sur la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs.	Rapport de recherche publié sur le site Web de l'OMPI.	Prématuré à ce stade.	NE
Atelier d'experts.	Atelier organisé avec une évaluation positive par les participants.	Prématuré à ce stade.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Objectif n° 1	Nombre de téléchargements et de citations du rapport de recherche.	Prématuré à ce stade.	NE
Objectif n° 2	Activités de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un suivi et portant sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, menées par l'OMPI et d'autres institutions.	Prématuré à ce stade.	NE

[L'annexe XIII suit]

<sup>17</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_34_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et économie informelle.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 34</i> : Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 90 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>Programmes 1, 2, 3, 4.</p> <p>Projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Mieux comprendre la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et le lien entre propriété intellectuelle et économie informelle pour dégager une orientation utile en termes de politique à la fois pour évaluer dans quelle mesure les instruments actuels de politique générale en matière de propriété intellectuelle influencent l'innovation dans l'économie informelle et pour déterminer quelles sont les mesures de politique générale en rapport avec la propriété intellectuelle qui pourraient contribuer à accroître la production et à créer de l'emploi. Ce projet consistera à publier quatre études qui donneront des orientations théoriques fondées sur des études de cas concrètes témoignant de la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et du rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle dans ce processus. Afin d'orienter l'élaboration des études et de promouvoir un échange fécond d'idées, un atelier sera organisé à mi-parcours.</p>

<u>Chefs de projet</u>	MM. Carsten Fink et Sacha Wunsch-Vincent
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté V.2</i> Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle.
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Comme cela a été approuvé par le CDIP en mai 2012, le projet consistera à publier quatre études qui fourniront des orientations et des preuves empiriques témoignant de la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et du rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle dans ce processus. Un atelier est prévu en novembre 2012.</p> <p>Un rapport complet sur la mise en œuvre du projet a été transmis au CDIP, voir le document CDIP/8/3 Rev./STUDY/INF/1, à l'adresse suivante : <a href="http://www-dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_3_rev_study_inf_1.pdf">http://www-dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_3_rev_study_inf_1.pdf</a></p> <p>Comme indiqué dans le document susmentionné, une équipe a été constituée pour que ce projet puisse être livré dans les temps. L'étude théorique est actuellement en cours de rédaction. L'atelier prévu se tiendra du 19 au 21 novembre 2012. Comme prévu, les trois études de cas par pays seront réalisées après cet atelier.</p> <p>Aucune difficulté n'a été rencontrée pour l'heure dans le cadre de ce projet.</p>
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	<p><u>Succès</u> : Une équipe d'experts renommés a accepté de contribuer au projet. L'Institut de recherche économique sur l'innovation (IERI), à Pretoria (Afrique du Sud), s'est porté volontaire pour accueillir l'atelier. Ce projet étant axé sur les pays africains, ce fait nouveau constitue un événement positif.</p> <p><u>Effets positifs et principaux enseignements</u> : il est trop tôt pour évaluer l'impact du projet.</p>
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun risque n'a été recensé ou rencontré pour l'heure.
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	Dans les six prochains mois, l'étude théorique sera finalisée et soumise pour l'atelier de novembre 2012. Les trois études de cas par pays seront établies après cet atelier. Dès qu'elles seront disponibles, l'étude théorique sera révisée afin d'en tenir compte.

<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution du projet est conforme à son calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2012 : 5%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.



## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

### Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> <sup>18</sup> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Remise d'une étude théorique.	Remise dans les délais de l'étude théorique et publication sur le site Web de l'OMPI.	L'étude théorique a été en grande partie terminée. L'étude complète sera disponible aux participants de l'atelier en novembre 2012.	***
Remise de trois études de cas.	Remise dans les délais des trois études de cas et publication sur le site Web de l'OMPI.	Il est trop tôt pour fournir une évaluation car la rédaction des études n'a pas commencé.	NE

[L'annexe XIV suit]

<sup>18</sup> Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

*Recommandation n° 1* : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Des activités d'assistance technique ont été menées à la demande des États membres; elles ont été conçues, formulées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les pays concernés afin de correspondre à leurs besoins spécifiques, à leurs priorités et à leur niveau de développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).</p> <p>Des pays ont bénéficié d'une assistance pour formuler des stratégies nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes. La finalité globale de ces plans et stratégies est de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des pays bénéficiaires grâce à une utilisation performante du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>La responsabilité première du processus revient aux pays concernés, l'OMPI assumant pleinement son engagement de fournir toute l'assistance technique et la coopération nécessaires de façon efficace et rationnelle et dans les délais.</p>	<p>Des activités d'assistance technique et des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle ont été élaborés et exécutés dans toutes les régions compte tenu des besoins spécifiques et du niveau de développement des pays concernés.</p> <p>Les activités d'assistance technique entreprises pendant la période faisant l'objet du présent rapport sont décrites dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) qui est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.wipo.int/tad/en/">http://www.wipo.int/tad/en/</a>.</p> <p>Des stratégies et des programmes nationaux de propriété intellectuelle ont été adoptés ou sont en cours de mise en œuvre dans 16 pays. Le processus d'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle a été entamé dans 29 pays durant l'exercice biennal 2010-2011.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier les programmes 9 et 10.</p>

*Recommandation n° 3* : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et mieux sensibiliser l'opinion publique à la propriété intellectuelle</i></p> <p>La sensibilisation de tous les secteurs de la société au rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement des pays et la promotion d'un débat éclairé et équilibré sur les questions de propriété intellectuelle continuent de faire partie intégrante du programme et des activités de l'OMPI. Aux fins de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, l'OMPI encourage la participation de toutes les parties prenantes au niveau national dans le cadre de divers programmes et activités. Des programmes spécifiques sont adaptés aux besoins des organismes publics, parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle et utilisateurs, et ciblent différents secteurs de la société, notamment les universités et centres de recherche, les PME, les industries culturelles, les magistrats, les fonctionnaires nationaux et la société civile.</p>	<p>Augmentation du nombre des parties prenantes sensibilisées grâce au site Web et à divers documentaires et publications de l'OMPI, ce qui a permis une meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle par les décideurs et l'opinion publique en général.</p> <p>Des États membres utilisaient de plus en plus des supports pédagogiques de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle destinés aux jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux et internationaux.</p> <p>Augmentation du nombre des articles dans la presse et élargissement de la couverture par les médias consacrés aux travaux et activités de l'OMPI.</p> <p>La base de données IP Advantage sur les réussites en matière de propriété intellectuelle, un produit lié au Plan d'action pour le développement, a fait l'objet de 1800 pages consultées par semaine.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 19.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux</i></p> <p>L'OMPI a proposé et élaboré, en collaboration avec des établissements d'enseignement des programmes communs sanctionnés par des diplômes. Elle a mis en place des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires, notamment dans des pays en développement et des pays en transition. Ces partenariats avec des établissements universitaires ont impliqué la mise au point de matériels d'enseignement et de formation ainsi que l'élaboration de programmes d'études en propriété intellectuelle. De nouveaux cours d'enseignement à distance ont été élaborés et incorporés aux programmes des établissements. L'accent a été mis en particulier sur la prise en considération dans les programmes de l'Académie de l'OMPI des aspects du système de la propriété intellectuelle qui touchent au développement.</p>	<p>Cours de formation offerts en partenariat avec des établissements d'enseignement qui collaborent depuis longtemps avec l'Académie de l'OMPI en faveur des États membres.</p> <p>De nouveaux cours d'enseignement à distance ou direct ont été créés et offerts.</p> <p>Principes du Plan d'action pour le développement mieux intégrés dans les programmes d'enseignement à distance de l'Académie. Une "approche axée sur les étudiants" a été mise au point pour donner une plus grande visibilité à l'enseignement de la propriété intellectuelle et du développement. Un module sur la propriété intellectuelle et le développement a été élaboré et intégré dans le cours général DL 101 sur la propriété intellectuelle.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-11 (Document A/50/4), en particulier le programme 11.</p>

*Recommandation n° 4* : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les PME</i></p> <p>Assistance technique afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME dans divers pays et régions, en concentrant l'action sur des activités concrètes et pratiques mettant à contribution le secteur privé, en particulier les PME ayant un fort potentiel pour régénérer et exploiter des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement forgeant des liens plus forts avec les instituts de recherche, l'industrie locale et les PME afin d'élaborer des partenariats entre organismes publics et privés en augmentant autant que possible la valeur des actifs de propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises, les institutions culturelles et les organismes publics d'appui.</p> <p>En outre, grâce à différentes activités menées, l'OMPI a continué à sensibiliser d'une façon générale à l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et à renforcer les capacités locales en formant des formateurs grâce à des ateliers, des séminaires et d'autres activités menées en face à face ainsi que grâce à la création et à la diffusion de matériel (contenu et publications accessibles en ligne et sur papier, produits multimédia, etc.) relatif à la propriété intellectuelle au service des entreprises.</p>	<p>Utilisation accrue de l'instrument multimédia IP PANORAMA, en tant qu'outil interactif d'apprentissage électronique par une grande diversité de parties prenantes.</p> <p>Cinq nouveaux livres à l'usage des PME sont en cours d'élaborations.</p> <p>Organisation du cours international avancé WIPO-KIPO-KAIST-KIPA sanctionné par un certificat, sur les droits de propriété intellectuelle et les entreprises, fondé sur l'instrument multimédia IP PANORAMA.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 30.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p data-bbox="203 347 752 379"><i>Stratégie pour les industries de la création</i></p> <p data-bbox="203 424 1025 692">Des études ont été menées sur la contribution économique des industries du droit d'auteur. Elles avaient pour objectif principal de permettre aux pays de recenser les industries du droit d'auteur et d'effectuer une analyse comparative de la contribution économique de ces industries par rapport à celle d'autres secteurs de l'économie ou d'industries similaires dans d'autres pays. Ces études permettent aussi aux décideurs de définir des lignes d'action adaptées.</p> <p data-bbox="203 730 1010 861">Des instruments pratiques destinés à certains secteurs de la création ont aussi été élaborés pour répondre aux besoins spécifiques par secteur et utilisés dans le cadre de séminaires dans un certain nombre de pays.</p> <p data-bbox="203 900 1005 963">Des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés ont été recherchés et renforcés.</p>	<p data-bbox="1050 418 1995 481">Assistance fournie aux pays pour donner des preuves de la performance de leurs secteurs de création.</p> <p data-bbox="1050 520 2011 619">Nombre accru d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des industries de la création dans des pays de toutes les régions.</p> <p data-bbox="1050 657 2002 721">Une analyse détaillée du résultat des études nationales de l'OMPI sur les industries de la création a été mise à la disposition des États membres.</p> <p data-bbox="1050 759 2002 922">Des instruments pour créateurs ont été élaborés et utilisés à grande échelle dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ces instruments ont été traduits en espagnol et en français et certains en arabe, chinois et russe afin d'en permettre une plus large utilisation.</p> <p data-bbox="1050 960 2009 1161">En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 3.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les universités et les instituts de recherche</i></p> <p>Compte tenu de la demande croissante émanant des États membres, les activités d'appui aux institutions de recherche (y compris les universités) ont été considérablement renforcées. L'aide fournie a été essentiellement axée sur trois types d'activités. Premièrement, les instituts de recherche-développement et les universités ont été encouragés à élaborer des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la gestion des actifs de propriété intellectuelle conformément à leur mandat. Deuxièmement, l'OMPI a appuyé la création de réseaux regroupant les instituts de recherche-développement autour de pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle afin de favoriser la mise en place dans les États membres d'infrastructures performantes en matière d'innovation. Troisièmement, l'OMPI a élaboré, sur demande, des programmes pratiques et sur mesure de formation à la concession de licences de technologie, l'évaluation des brevets, la rédaction des demandes de brevet et la gestion et la commercialisation des technologies, à l'intention des instituts de recherche-développement et des universités.</p>	<p>Meilleure compréhension des questions clés relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement aux fins du développement national.</p> <p>Meilleure compréhension des questions fondamentales pour l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et la gestion du transfert de technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement; plus grande connaissance des activités de collaboration entre l'université et l'industrie s'agissant du transfert de technologie.</p> <p>Renforcement des capacités et des compétences des participants à différentes manifestations en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle et des contrats de transfert de technologie pour protéger leurs intérêts commerciaux.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier les programmes 1, 9, 10 et 11.</p>
<p><i>Stratégie pour appuyer l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</i></p> <p>Assistance en ce qui concerne l'intégration de stratégies de propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique nationaux. Cela a supposé</p>	<p>Un grand nombre d'États membres ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI dans leurs processus de réalisation d'évaluations/audits nationaux de propriété intellectuelle et aux fins de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Ce processus devrait aboutir à des stratégies cohérentes et fiables d'utilisations de la propriété intellectuelle adaptées aux besoins nationaux.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>l'élaboration d'instruments pratiques mettant en évidence l'importance des choix nationaux dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle. Les besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p>	<p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier les programmes 8, 9 et 10.</p>
<p>Un projet relatif à la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (CDIP/5/5) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 4.</p>	<p>Voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe V du présent document.</p>



*Recommandation n° 6* : Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêt potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Intégrer les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dans les contrats de tous les membres du personnel de l'OMPI, y compris les consultants recrutés par l'Organisation.	Les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux ont été incorporées dans tous les contrats de l'OMPI, y compris les contrats de louage de services (SSA).
Prise de conscience et meilleure compréhension de l'importance des principes d'intégrité et de déontologie.	Un Bureau de la déontologie de l'OMPI a été créé et un projet de code de déontologie a été publié à la suite de consultations menées auprès du Conseil du personnel de l'OMPI et de l'ensemble du personnel.
Développer les capacités d'investigation de l'OMPI sur les manquements commis au sein de l'Organisation.	Un Manuel des procédures en matière d'enquête contenant un ensemble complet de règles régissant les enquêtes a été publié en août 2010.  Un projet de politique de protection des personnes signalant des irrégularités a également été élaboré et des consultations sur ce projet ont commencé.
Établir et mettre à disposition une liste de consultants de l'OMPI chargés de fournir une assistance technique.	La liste des consultants a été intégrée au projet sur la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD). La base de données est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.wipo.int/roc/en/index.jsp">http://www.wipo.int/roc/en/index.jsp</a> .

*Recommandation n° 7* : Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Sur demande, l'OMPI fournit une assistance et des conseils législatifs pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle ou y mettre un terme. Cela vise notamment l'examen de la portée même des droits de propriété intellectuelle exclusifs, y compris les exceptions et limitations à ces droits, ainsi que l'utilisation de mécanismes juridiques tels que les licences obligatoires ou d'autres mesures autorisées en application des normes internationales. Sur demande, des conseils sont aussi fournis sur des questions relatives aux clauses commerciales restrictives et à d'autres dispositions figurant dans les contrats de licence en matière de propriété intellectuelle pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence.</p> <p>En outre, en vertu de cette recommandation, un projet thématique relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (CDIP/4/4 Rev) a été élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>Échange efficace d'expériences, aux niveaux national et régional, sur l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence.</p> <p>Établissement d'un lien formel entre les offices nationaux de propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence afin de promouvoir un échange régulier d'informations.</p> <p>Meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence dans un nombre de domaines complexes tels que les licences obligatoires, le franchisage, l'épuisement et les simulacres de procès.</p> <p>Le projet relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (CDIP/4/4 Rev) a été mis en œuvre avec succès. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/8).</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 18.</p>

*Recommandation n° 11* : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cours de formation à la rédaction des demandes de brevet à l'intention des scientifiques, des chercheurs, des directeurs techniques, des inventeurs et des mandataires en vue d'améliorer la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et dans les PMA.</p> <p>Mise au point d'instruments concrets visant à aider les États membres et leurs instituts de recherche-développement à définir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de transfert de technologie.</p> <p>Améliorer l'utilisation de l'information en matière de brevets et l'accès à celle-ci.</p>	<p>Renforcement des compétences en matière de rédaction de demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Établissement d'un mécanisme de retour d'information pour déterminer l'utilité du programme de rédaction des demandes de brevet dans l'amélioration de la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Développement des compétences en matière de conception et de rédaction des revendications.</p> <p>Meilleure compréhension du processus de transfert de technologie et des conditions préalables indispensables, ainsi que du rôle de la concession de licences de technologie dans le progrès technique et le transfert de technologie.</p> <p>Meilleure compréhension du potentiel commercial et des risques d'un contrat de licence en ce qui concerne la protection des intérêts commerciaux.</p> <p>Participation à des négociations de licence, avec de précieuses contributions au texte des contrats.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle culture et promotion du changement de mentalité parmi les scientifiques en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et la commercialisation des résultats de la recherche pour la constitution d'actifs nationaux de propriété intellectuelle.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>Outre les activités contenues dans le projet IP-TAD, prière de se référer pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation : a) au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier les programmes 1 et 14, et b) aux rapports sur l'état d'avancement des projets du Plan d'action pour le développement "Accès à des bases de données spécialisées et appui" et "Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés" contenus dans les annexes I et VI respectivement du présent document.</p>
<p>Sensibilisation aux aspects pratiques et théoriques de la gestion collective de différentes catégories d'œuvres protégées par le droit d'auteur et en ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants.</p>	<p>Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres pour ce qui est des questions émergentes relatives à la gestion collective du droit d'auteur.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 3.</p>

*Recommandation n° 12* : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et les débats de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Afin d'intégrer davantage la dimension du développement dans tous les domaines d'activités de l'OMPI, et en particulier dans les activités portant sur les questions de fond et l'assistance technique, le programme et budget tient compte des recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans chacun des programmes pertinents.</p> <p>En particulier, des références à des recommandations précises du Plan d'action pour le développement ont été incluses dans le libellé des différents programmes et une nouvelle section consacrée aux "liens avec le Plan d'action pour le développement" a été créée pour chacun des programmes. Cette mesure a permis d'intégrer le Plan d'action pour le développement dans le processus de programmation ordinaire de l'OMPI et d'assurer sa mise en œuvre efficace (on est prié de se reporter au programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2010-2011 pour voir en détail comment le Plan d'action pour le développement a été intégré aux activités de l'OMPI).</p>	<p>Les questions du développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement, ont été intégrées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 d'un bout à l'autre des neuf objectifs stratégiques. En témoigne la part du développement dans les résultats escomptés puisque 40 des 60 résultats escomptés en matière d'organisation pour l'exercice biennal ont une part consacrée au développement.</p> <p>En ce qui concerne les projets du Plan d'action pour le développement, leur intégration dans le cadre de planification biennal de l'Organisation pour l'exercice 2012-20 a été réalisée conformément à l'Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev.), approuvé par les Assemblées de l'OMPI en 2010.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation, prière de se référer : a) au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), et b) au rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement (CDIP/4/8 Rev.) figurant à l'annexe IV du présent document.</p>

*Recommandation n° 13* : L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

*Recommandation n° 14* : Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

*Recommandation n° 17* : Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'assistance technique de l'OMPI dans le domaine des éléments de flexibilité est axée sur l'assistance législative, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Elle revêt différentes formes, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consultations de haut niveau;</li> <li>- étude et examen de projets de loi et de règlement et conseils dans ce domaine;</li> <li>- organisation de réunions et participation à des réunions;</li> <li>- missions techniques d'experts et voyages d'étude;</li> <li>- visites techniques de fonctionnaires de l'État en poste dans les capitales; et</li> <li>- formation et renforcement des capacités de décideurs locaux.</li> </ul> <p>L'assistance législative dans le domaine des éléments de flexibilité est déterminée par la demande et fournie dès que possible sur une base bilatérale de nature confidentielle compte tenu des ressources disponibles. Cette assistance permet aux décideurs et aux experts juridiques des pays en développement et des pays les moins avancés de prendre des</p>	<p>Sensibilisation accrue des États membres et renforcement des capacités qu'ils ont d'utiliser les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle.</p> <p>Les États membres en quête d'avis sur la législation existante ou sur les projets de loi reçoivent des informations sur l'éventail tout entier d'options législatives et de politique pour mettre en œuvre les éléments de flexibilité fournis par le système de propriété intellectuelle en fonction des priorités et des capacités nationales.</p> <p>Les différentes activités de l'OMPI dont l'objet est d'aider les États membres à formuler des stratégies nationales d'innovation et de propriété intellectuelle sont coordonnées d'un bout à l'autre de l'Organisation, comportant des éléments conçus pour s'assurer que les pays puissent prendre en compte les éléments de flexibilité dans la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement.</p> <p>Le document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional (Partie II), a été examiné à la septième session du</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans leurs législations nationales, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus dans le cadre juridique international, en particulier l'Accord sur les ADPIC au niveau de la mise en œuvre dans les législations nationales.</p> <p>Dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC, l'OMC propose, en toute confidentialité et neutralité, une coopération technique et des conseils juridiques et législatifs aux pays en développement et aux PMA pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des options législatives possibles. À cet égard, des réunions et des consultations conjointes ont été organisées avec l'OMC afin de renforcer la coopération mutuelle.</p> <p>Une assistance est également fournie sur demande aux pays en ce qui concerne l'adhésion à des traités internationaux ou la mise en œuvre de ces traités, notamment des accords régionaux, compte tenu de leurs priorités et de leurs objectifs en matière de développement. Les dispositions particulières applicables aux PMA et leurs besoins spécifiques sont pleinement pris en considération.</p> <p>Une assistance législative concernant la sensibilisation et la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle est fournie à la demande des pays et tient compte des priorités et des besoins de chaque pays en particulier.</p> <p>Dans ses activités d'établissement de normes, des mesures ont été prises pour veiller à ce que les activités du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC tiennent compte des éléments</p>	<p>Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Les observations faites par les délégations font l'objet d'un document distinct (CDIP/7/3 Add).</p> <p>Durant la neuvième session du CDIP, les délégués ont examiné plusieurs thèmes à analyser dans un futur document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets. À cet égard, les États membres ont été invités à soumettre leurs observations sur quatre nouveaux thèmes (C.N. 3345 du 18 juillet 2012). Le Secrétariat a réalisé une synthèse de ces observations, qu'elle a complétée d'informations pour élaborer un document qui servira de base aux discussions sur les travaux futurs à la dixième session.</p> <p>Deux séminaires régionaux sur la mise en œuvre et l'utilisation de plusieurs éléments de flexibilité relatifs aux brevets ont été organisés : le premier a eu lieu à Bangkok du 29 au 31 mars 2011, et a été suivi par 23 participants provenant de 16 pays de la région Asie et Pacifique. Le second séminaire a eu lieu à Bogota du 6 au 8 février 2012 et a été suivi par 33 participants provenant de 15 pays de la région Amérique latine et Caraïbes.</p> <p>Ces activités ont renforcé la capacité qu'ont les décideurs au niveau national de comprendre les aspects pratiques de la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans les lois nationales sur la propriété intellectuelle. L'utilisation et l'analyse d'exemples concrets et d'études de cas ont contribué à sensibiliser davantage à l'éventail de moyens souples d'appliquer l'Accord sur les ADPIC afin d'atteindre différents buts de politique d'intérêt public.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les activités relatives</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les avis législatifs de l'OMPI tiennent compte de normes qui peuvent être appliquées avec souplesse, compte tenu des besoins économiques et sociaux de chaque pays.</p>	<p>aux éléments de flexibilité dans les activités d'assistance technique et d'établissement de normes de l'OMPI de se référer au site Web de l'OMPI sur les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle (<a href="http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities">http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities</a>) et au document CDIP/9/11, ainsi qu'au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011, en particulier les programmes 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 10.</p>



*Recommandation n° 15* : Les activités d'établissement de normes doivent :

- a) être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;
- b) prendre en considération les différents niveaux de développement;
- c) établir un équilibre entre les coûts et les avantages; et
- d) constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.

*Recommandation n° 21* : L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.

*Recommandation n° 44* : Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Ces recommandations ont été mises en œuvre dans le cadre du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).	<p>Depuis sa seizième session tenue en mai 2011, le SCP a examiné les points suivants : i) exceptions et limitations relatives aux droits; ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition; iii) brevets et santé; iv) le privilège du secret professionnel; et v) transfert de technologie.</p> <p>Le SCP a examiné les questions susmentionnées sur la base de plusieurs études établies par le Secrétariat ou commandées à des experts universitaires ainsi que sur des propositions soumises par quelques États membres.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Pour ses activités d'établissement de normes, l'OMPI finance des personnes désignées par des pays en développement.</p> <p>Ces activités sont en général réalisées à l'initiative des membres dans le cadre d'un processus équilibré, souple et sans exclusive.</p>	<p>Des progrès ont été accomplis par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) en vue d'un accord sur le contenu d'un instrument international sur les limitations et exceptions en faveur des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture et d'un nouveau programme de travail pour la protection des organismes de radiodiffusion.</p> <p>La conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles a été convoquée à Beijing (Chine) du 20 au 26 juin 2012. La conférence diplomatique a adopté par consensus le Traité de Beijing sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. (Prière de se référer au rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique de Beijing sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles (<a href="#">WO/GA/41/11 Rev.</a>))</p> <p>À sa quarantième session (20<sup>e</sup> session ordinaire), tenue en septembre 2011, l'Assemblée générale de l'OMPI a convenu du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) pour l'exercice biennal 2012-2013. Conformément à son mandat, l'IGC s'est réuni trois fois en 2012.</p> <p>Dans le cadre du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), un document d'information sur les travaux du SCT relatifs au droit et à la pratique en matière de dessins et modèles industriels en rapport avec les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement a été publié (document SCT/26/4). Le comité est également convenu du mandat d'une étude sur l'incidence éventuelle des travaux du SCT sur les projets d'articles et de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels (SCT/26/2 et 3).</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations, prière de se référer : a) au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4; et b) les documents ci-après présentés à la cinquantième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI :</p> <p>Document (<a href="#">WO/GA/41/14</a>) : (<i>Rapport sur les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes</i>).</p> <p>Document (<a href="#">WO/GA/41/15</a>) : Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).</p> <p>Document (<a href="#">WO/GA/41/16</a>) : Rapports sur les autres comités de l'OMPI.</p>

*Recommandation n° 16* : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cette recommandation faisait partie d'un projet thématique sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3) et fait à présent partie d'un projet relatif aux brevets et au domaine public (CDIP/7/5 Rev.).</p> <p>Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le domaine des savoirs traditionnels, où des mesures pratiques et juridiques ont été combinées afin de garantir que les savoirs traditionnels qui sont clairement dans le domaine public ne font pas l'objet de brevets délivrés par erreur.</p>	<p>Le projet sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3 Rev.) a été mis en œuvre avec succès. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/7).</p> <p>Pour le projet relatif aux brevets et au domaine public, prière de voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe X du présent document.</p> <p>Poursuite de l'examen, au sein de l'IGC, sur le lien entre la préservation du "domaine public" et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>Les principes directeurs, documents d'information et autres instruments similaires contribuent aux mesures concrètes prises pour mieux recenser les savoirs traditionnels divulgués et prévenir la délivrance de brevets indus.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (document A/50/4), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4.</p>

*Recommandation n° 18* : Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'action du comité intergouvernemental est axée sur la nécessité de répondre aux besoins des États membres et sur les décisions qui en découlent, dans le cadre du mandat établi par l'Assemblée générale. À la demande des États membres, le Secrétariat a mis à disposition d'importants moyens matériels et humains en vue de contribuer à l'élaboration des documents et à la prise en considération des points de vue exprimés dans le cadre du comité intergouvernemental.</p>	<p>En 2011, l'Assemblée générale de l'OMPI a prolongé le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>L'IGC s'est réuni à trois reprises en 2012. Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation, prière de se référer : a) au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (document A/50/4), en particulier le programme 4; et b) au document <a href="#">WO/GA/41/15</a> sur les questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).</p>

*Recommandation n° 19* : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Hormis la mise en œuvre de cette recommandation par les programmes 1, 3, 14, 15 et 18 tels qu'ils sont décrits dans le rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011, la recommandation n° 19 est couverte par les projets ci-après qu'a approuvés le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir (CDIP/4/5 Rev.);</li> <li>ii) Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/4/6) en cours d'exécution depuis janvier 2010;</li> <li>iii) Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (CDIP/5/6 Rev.). Ce projet a été approuvé à la cinquième session du CDIP et est en cours d'exécution depuis mai 2010; et</li> <li>iv) Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/6/4 Rev.) en cours d'exécution depuis janvier 2011.</li> </ul>	<p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1, 3, 9 et 14</p> <p>En outre, prière de se référer aux rapports d'évaluation du projet relatif à la propriété intellectuelle, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir (CDIP/10/5) et du projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/10/6), ainsi qu'aux rapports sur l'état d'avancement des deux projets restants qui figurent respectivement à l'annexe VI et à l'annexe VIII du présent document.</p>

*Recommandation n° 35* : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.

*Recommandation n° 37* : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Renforcement des capacités des économistes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle.	Lancement d'un rapport analytique axé sur l'économie intitulé "Rapport de 2011 sur la propriété intellectuelle dans le monde : le nouveau visage de l'innovation".
Élaboration de documents de référence offrant une synthèse de la recherche économique empirique sur les droits de propriété intellectuelle, tout en recensant les lacunes en matière de recherche et en définissant de nouveaux domaines de recherche possibles dans l'avenir.	Portail sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle en cours d'élaboration afin de fournir des données de référence liées aux études et recherches économiques pour mieux comprendre l'impact des systèmes de propriété intellectuelle sur le développement.
Ces recommandations sont traitées par le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 Rev.).	Projet en cours d'exécution depuis juillet 2010. Voir le rapport sur l'état d'avancement de ce projet qui figure à l'annexe VII du présent document.  En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4), en particulier le programme 16.

*Recommandation n° 42* : Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Les procédures et conditions actuellement applicables à l'OMPI concernant l'octroi du statut d'observateur aux ONG et aux organisations intergouvernementales sont conformes à cette recommandation. L'examen de la procédure d'octroi du statut d'observateur à une organisation en ayant présenté la demande est un moyen de garantir le sérieux et la crédibilité de cette organisation, ainsi que l'intérêt de ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, et il convient de poursuivre sur cette voie. En outre, s'agissant des demandes présentées par les ONG, la pratique consistant à tenir des consultations avec l'État concerné revêt une importance fondamentale et doit être maintenue afin d'assurer la participation d'organisations menant des activités en rapport avec les domaines d'action de l'OMPI et les recommandations formulées dans le Plan d'action pour le développement.</p>	<p>Mise en œuvre de la recommandation au regard de la participation aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux travaux des organes subsidiaires, ainsi qu'à diverses réunions organisées par l'OMPI, telles que les sessions du SCP, du SCCR, du SCT, de l'IGC et du CDIP.</p> <p>Renforcement des mesures destinées à assurer une large participation de la société civile aux activités de l'OMPI et à nouer un dialogue constructif pour répondre aux intérêts et aux préoccupations des ONG.</p> <p>En 2011, huit organisations non gouvernementales internationales (ONG) et six ONG nationales ont acquis le statut d'observateur auprès de l'OMPI.</p>

[Fin de l'annexe XIV et du document]